

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal le 08 janvier 2024 pour le **lundi 15 janvier 2024** à 20 heures.

Ordre du jour

Présentation du programme « zéro exclusion énergétique » de la CCKB_Lionel LE MADEC

- Délégations au Maire
- Demande dérogation rythmes scolaires
- Proposition rétrocession concession cimetièrre
- Pôle Santé - point

Questions diverses

Le Maire,
Jérôme LEJART

Réunion du 15 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.

Date de la convocation : 08 janvier 2024

Présents : Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Daniel RÉAU - Martine LE BOZEC et Claude TAUVRY, Adjoint, Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Marilyn LE MOIGN - Isabelle LE DREFF et Christian LABETOULLE.

Absents excusés : Marine CHETODEL - Nina CORLAY et Françoise RAOUL.

Secrétaire : Evelyne MINIER.

Lecture du compte rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.
Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2023.

Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- CCKB _ rapports déchets 2022
 - Modification parc éolien de Lanzel en Plouguernevel
-

Présentation par la CCKB de la lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique

La CCKB a entrepris de permettre aux ménages en précarité énergétique de participer à des programmes d'amélioration de l'habitat en termes de confort énergétique.

Pour ce faire, une cellule mal-logement a été constituée en lien avec la commission habitat.

Cette cellule mal-logement est animée par Hélène LE BASTARD, chargée de mission et par 2 élus référents : Liliane ROPARS, élue à Rostrenen et Lionel LE MADEC, adjoint à BON-REPOS-SUR-BLAVET.

Un programme spécifique d'amélioration concerne la précarité énergétique de certains logements et s'adresse aux personnes ayant de très faibles revenus.

Il est prévu d'inscrire dans ce programme au moins un habitat par commune.

Sur Gouarec, environ 25% des habitations sont considérées comme énergivores soit environ 85 logements.

Objectifs en 3 temps :

1. **REPÉRER** via les donneurs d'alerte (Maison ou camping-car France Services, Maisons de départements, ALECOB, élus, Aides à domicile, locomoteurs (habitants-relais)),
 2. **RENCONTRER** via des visites gratuites de 2 heures à domicile par l'ALECOB. Ces visites permettent dans un court terme de procéder aux premiers ajustements possibles (pose de joints de portes, mise en place de rideaux thermiques, vérifications des factures de fournisseurs énergétiques, etc.),
-

3. **DIAGNOSTIQUER** via un rapport pour le ménage et un accompagnement d'1 à 2 jours pour effectuer les démarches.

Pour les interventions urgentes, la CCKB contacte les « Compagnons Bâisseurs de Bretagne » pour les petits travaux. D'autres aides existent comme la Fondation Abbé Pierre, Fonds Zéro Abandon. La cellule mal-logement étudie la situation des habitants.

En 2023, 80 ménages accompagnés sur la CCKB dont 2 de Gouarec.
En 2024, objectif de 150 visites dont 6 à Gouarec et 2 propriétaires occupants.

Un élu de la commune devra se porter référent. A voir au prochain CM.

2024.01 Déléation du Conseil Municipal au Maire

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Le Maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il explique également que ces délégations lui avaient été accordées en début de mandat mais qu'à l'époque, aucune délibération n'avait été prise, il convient donc par cette délibération de régulariser la situation.

Le conseil municipal, après avoir entendu Madame MINIER Evelyne, 1^{ère} adjointe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire les délégations prévues par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

- **DÉCIDE** à l'unanimité :

Article 1er : Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, **dans la limite de 2500 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (**à hauteur de 5 000 € HT**), ainsi que toute décision concernant leurs avenants (**15% du devis initial avec plafond à 5 000 € HT**), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et **uniquement pour les locations de logements à des particuliers** ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas : 2 000 € ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions concernant les projets d'investissements accordés par le conseil municipal ;

27° De procéder pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 50 000€, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Article 2 : Les décisions à prendre en vertu de la présente délégation pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'adjoint délégué un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent lesdites décisions.

Article 3 : En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliqueront.

Article 4 : Monsieur le Maire pourra également donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature en matière de commande publique, aux fonctionnaires mentionnés à l'article L2122-19 du CGCT.

Article 5 : Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

2024.02 Travaux du Pôle Santé Lot n°11 _ Peinture extérieure et intérieure _ Avenant n°1

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération n°2023.55 du conseil municipal du 03 août 2023 relative à l'approbation du projet détaillé des travaux et aux choix des entreprises,

Considérant que pour la bonne exécution de ce marché, le nettoyage des murs extérieurs et la peinture au-dessus d'une fenêtre et celle du garde-corps, sont nécessaires,

Lot n°11 – Peinture extérieure et intérieure – DISSERBO et fils		
Montant initial		18 935,10
Avenant n°1	Devis n°22475	+ 2 141,48
Nouveau montant € HT		21 076,58
TVA		4 215,32
Nouveau montant TTC		25 291,90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la proposition de devis de l'entreprise DISSERBO et fils d'un montant HT de **2 141,48 €**,
- **accepte** de conclure l'avenant n°1 du lot n°11 portant le marché dudit lot à **21 076,58 € HT**,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

2024.03 Rapport annuel 2022 déchets ménagers de la CCKB sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

D'une part, l'article D.2224-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que :

« le maire présente au conseil municipal un rapport annuel que le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

D'autre part, l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés ».

Est concerné le rapport de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh sur **le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** pour l'année **2022**.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CCKB,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2023 approuvant le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu le rapport de la CCKB joint en annexe,

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

2024.04 Parc éolien de Plouguernevel Projet de modification d'implantation des éoliennes

Votants : 11	Pour : 10	Abstention : 01	Contre : 0
--------------	-----------	-----------------	------------

Mme Isabelle LE DREFF ne prend pas part au vote puisque propriétaire des parcelles concernées

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le groupe ENERCON E-53 a construit au lieu-dit « La Lande de Lanzel » en Plouguernevel un parc éolien comprenant 5 éoliennes.

Au cours de l'exploitation du parc, l'exploitant peut demander une modification de celui-ci sans avoir à refaire toutes les études préalables.

CCKB 7.12.20 213

à présenter au conseil municipal.



Rapport annuel 2022

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Sommaire

PRESENTATION GENERALE	4
1- Le territoire desservi	5
Le territoire desservi	5
Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	5
La population	6
Déchets pris en charge par le service.....	6
2- Compétences	6
La répartition des compétences.....	6
Les équipements en place	6
Les ressources humaines.....	7
Les événements marquants de l'année 2022.....	7
LA PREVENTION.....	10
LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
1- Données générales du service.....	14
2- Les ordures ménagères	15
La collecte des ordures ménagères	15
Le traitement des ordures ménagères	16
3- La collecte sélective	17
La collecte du tri sélectif	17
Le tri et le recyclage des emballages et du papier	18
4- Les déchèteries	23
La déchèterie de Rostrenen	23
La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem	24
Les fréquentations.....	25
Les tonnages collectés	30
Le traitement des déchets	32
5- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Glomel.....	32
Présentation	32
6- Les prestations de service	33
7- Le compostage à domicile	33
8- La Communication.....	36
LES INDICATEURS FINANCIERS	37
1- Présentation générale des dépenses du service	36
2- Les ordures ménagères	37
Les modalités d'exploitation du service	37
Bilan des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères en € TTC	37
3- La collecte sélective	38
Les modalités d'exploitation du service	38
Bilan des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective en € TTC.....	38
4- Les déchèteries	39
Les modalités d'exploitation du service	39
Bilan des dépenses de fonctionnement des déchèteries en € TTC	42
5- La prévention des déchets.....	43
Bilan des dépenses de fonctionnement de la prévention en € TTC.....	43
6- Présentation générale des recettes du service	44
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....	44
La redevance spéciale.....	43
Les recettes provenant des professionnels utilisant les déchèteries et l'ISDND de Glomel.....	44
Les aides des Eco-Organismes.....	44

Les subventions..... 43
Les produits des ventes des matériaux..... 45
7- Bilan des coûts du service..... 47
8- Ratio par tonne et par habitant..... 48
Synopsis des filières 49
Liste des délibérations adoptées par le conseil communautaire en 2022..... 51

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

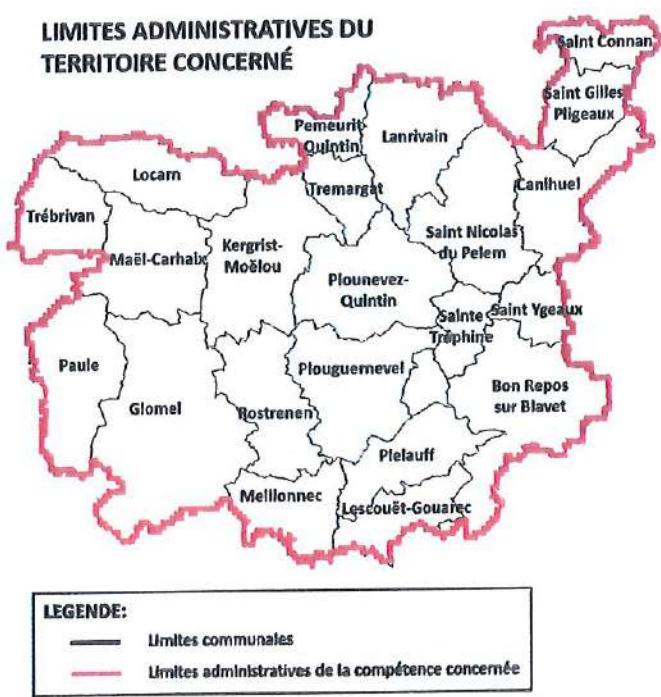


PRESENTATION GENERALE

1- Le territoire desservi

Le territoire desservi

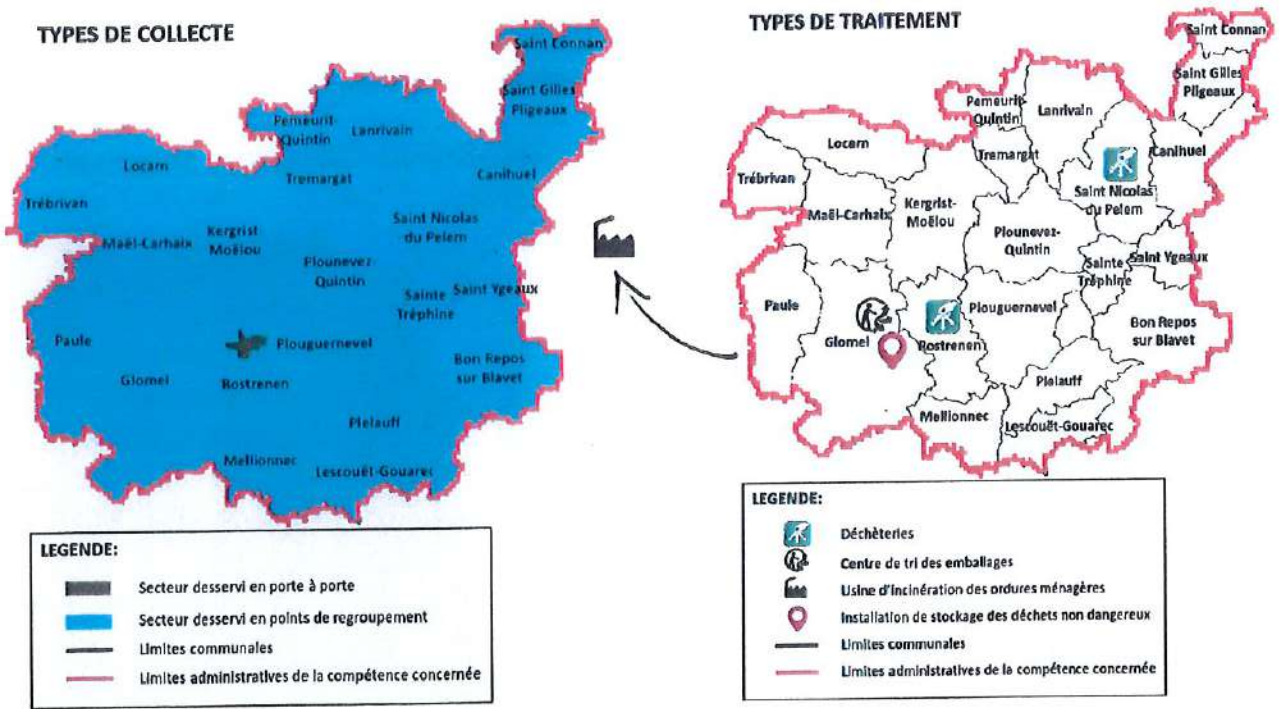
Le territoire de la CCKB est composé de 23 communes.



La CCKB est la seule communauté de communes hyper-rurale de Bretagne. Elle s'étend sur une superficie de 700 Km², soit 10 % du département des Côtes d'Armor.

Elle assure directement la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des communes qui la composent.


Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



La population

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh regroupe 18 196 habitants (population municipale).
 La densité de population est faible avec seulement 25.8 habitants au Km² pour 8 145 foyers.

Déchets pris en charge par le service

	Ordures ménagères 	Sacs jaunes 	Verre 	Encombrants, déchets verts, ferraille, déchets toxiques 	Textiles 
Collecte séparée	✓	✓			
PAV (point d'apport volontaire)			✓		✓
Déchèteries		✓	✓	✓	✓

2- Compétences

La répartition des compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est en charge de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » sur son territoire.

La CCKB assure en régie :

- la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés,
- la collecte du tri sélectif,
- la gestion des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem,
- l'exploitation de l'installation de stockage des déchets non-dangereux avec casier amiante,
- le développement des actions de prévention et de réduction des déchets sur son territoire.

La CCKB délègue sa compétence traitement au SIRCOB (Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne), qui assure le traitement des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective.

La CCKB participe également au financement de la déchèterie de Carhaix afin de permettre aux habitants de l'ancien canton de Maël-Carhaix d'y avoir un accès.

Les équipements en place

Pour exercer sa compétence, la Communauté de Communes dispose des équipements suivants :

- une déchèterie fixe et une plateforme de compostage de déchets verts à Rostrenen, créées en 1998,
- une déchèterie fixe à Saint-Nicolas-du-Pélem, créée en 2008,
- une installation de stockage des déchets non dangereux avec casier amiante à Glomel, créée en 2008.



Ces équipements sont gérés en régie.

Les ressources humaines

La CCKB consacre près de 31 % de ses moyens humains à la gestion des déchets ménagers, les emplois permanents répartis comme suit :

Agents administratifs :

- 1 technicien territorial : responsable du service déchets

Agents de déchèteries :

- 1 agent de maîtrise principal
- 2 adjoints techniques territoriaux

Agents de collecte :

- 6 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

En complément, la Communauté de Communes fait appel à des agents contractuels permanents : 3 agents de terrain ainsi qu'à des saisonniers, pour satisfaire aux besoins du service.

Les événements marquants de l'année 2022

- ✓ Arrivée d'un nouveau responsable de service

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée du nouveau responsable de service Moranne-Olivier GUEHI.

- ✓ Réception du nouveau camion grue de collecte des ordures ménagères

L'engin, d'une contenance de 25 m³, permettra une meilleure sécurisation du poste de travail et la possibilité d'une féminisation du métier. Ce camion aux normes de la transition écologique fait partie d'un plan d'investissement et a bénéficié à ce titre d'une subvention DSIL de 770 000 €.

- ✓ Modernisation du service de prévention et de gestion des déchets : validation de la feuille de route RH

Le volet RH visait trois objectifs qui sont la prévention des risques professionnels, la définition des temps de travail et enfin la montée en compétence.

Pour soutenir la CCKB dans la mise en œuvre de ces objectifs, un accompagnement par le Centre de Gestion a été proposé. Cette intervention sous la forme d'un diagnostic organisationnel a impliqué tous les agents du service. Les principaux attendus de cette démarche étaient :

- Avoir un regard extérieur sur l'organisation du service, notamment sur le « fini-parti »
- Développer la transversalité et faire évoluer les modalités de coordination
- Permettre aux agents de gagner en confort de travail et prévenir les risques d'accidents
- Proposer plusieurs scénarios de réorganisation du service

Les résultats sont attendus pour le début d'année 2023.

✓ Cessation de l'activité de stockage de déchets d'amiantes liés sur

La CCKB exploite depuis 2008 une installation de stockage des déchets non dangereux avec casier amiante sur la commune de Glomé. Lors d'un contrôle de la DREAL, plusieurs dysfonctionnements ont été détectés tant organisationnels que environnementaux. Considérant ces constats de l'exploitation des ICPE, les services de l'Etat ont proposé une mise en demeure pour régulariser et cesser immédiatement toute activité de stockage de déchets d'amiantes liés.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE



LA PREVENTION DES DECHETS

1 - Communication, Sensibilisation

Communication générale sur la réduction des déchets

Kit nouvel arrivant

Depuis plusieurs années des kits « nouvel arrivant » sont créés pour informer les nouveaux habitants du territoire de la gestion des déchets propre à la CCKB et les inciter à réduire leurs déchets. Ces kits sont distribués par les mairies ou par la CCKB. Début 2022, la CCKB a livré près de 60 de kits « nouvel arrivant » aux mairies qui en avaient besoin pour qu'ils soient donnés aux nouveaux habitants du territoire.

Il se compose des éléments suivants :

- Une fiche explicative,
- Un abécédaire des déchets,
- Un mémo-tri des déchets,
- Un rappel sur le tri du sac jaune,
- Un mémo déchèterie,
- Un sac jaune avec les consignes de tri,
- Un numéro du « Poubelles La Vie, Mag' »,
- Une boîte à piles,
- Un autocollant stop-pub,
- Un dépliant sur le recyclage des textiles,
- Un crayon fabriqué en plastique recyclé, à partir d'emballages de bouteilles de lait et de shampoing.

2 - Compostage et jardinage au naturel

Promotion du compostage individuel

Depuis 2018, la campagne de promotion du compostage pour les particuliers a redémarré.

	Composteurs en plastique 340 L	Composteurs en plastique 560 L	Composteurs en bois 300L	Composteurs en bois 600 L
Rostrenen	26	32	20	74

En 2022, la promotion du compostage a permis de vendre 152 composteurs et d'équiper 134 foyers supplémentaires. Au total, depuis 2007 (début des ventes) 2967 foyers ont été équipés soit un total de 24% des foyers de la CCKB.

La réduction des déchets verts

La CCKB accompagne des communes à l'entretien des espaces verts décline en sous actions complémentaires :

a – Mise à disposition de deux broyeurs mobiles à végétaux aux communes du territoire

Au vu du contexte réglementaire, environnemental et local qui nous incite à initier des actions visant à réduire la production de déchets verts, la CCKB a mis à disposition deux broyeurs à végétaux destinés aux services communaux, depuis octobre 2015.

Tableau récapitulatif

	2020			2021			2022			Depuis 2015
	Puma 35 ch	Viper 50 ch	Total	Puma 35 ch	Viper 50 ch	Total	Puma 35 ch	Viper 50 ch	Total	TOTAL
Nombre de jours empruntés	29	22	51	48	28	76	21	31	52	566
Pourcentage de jours empruntés / jours disponibles en période favorable	23%	17%	20%	23%	17%	20%	16%	25%	21%	45%
Nombre de communes ayant emprunté les broyeurs			6			6			9	

En 2022, les broyeurs ont été moins empruntés. Sur la période 2022, les broyeurs ont été empruntés 52 jours répartis entre 9 communes soit 24 jours de moins qu'en 2021. En revanche 3 communes les ont utilisés en 2022.

b - Cycle de formation et d'échanges sur les techniques d'entretien au naturel

En 2022, aucune formation à destination des élus ou techniciens n'a été programmée.

c - Compostage dans les cimetières

Depuis 2016 un tri spécifique pour les déchets du cimetière a été mis en place : TRI, OM, et COMPOST, sur les communes volontaires. Le nombre des communes qui participent à cette collecte est resté stable depuis 2020 soit 11 communes.

Cette action poursuit plusieurs buts :

- Promouvoir le tri sélectif et le compostage dans les différents lieux communaux
- Développer l'exemplarité
- Limiter l'incinération de déchets compostables ou recyclables
- Favoriser l'autoproduction d'un amendement
- Limiter le recours à des produits phytosanitaires, tel que l'engrais chimique

3 – Réduction des déchets

L'association Ti-Récup



Un partenariat est établi entre la communauté de communes et l'association Ti-Récup', notamment avec la mise en place d'une convention en 2013 dans le but de promouvoir et de développer le réemploi avec la mise en place d'un espace dédié à Ti-Récup' pour la collecte des objets (CD, livres, meubles...) dans les déchèteries. La CCKB soutient aussi financièrement l'association avec la mise à disposition d'un local à Rostrenen pour le stockage et la vente des objets collectés.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

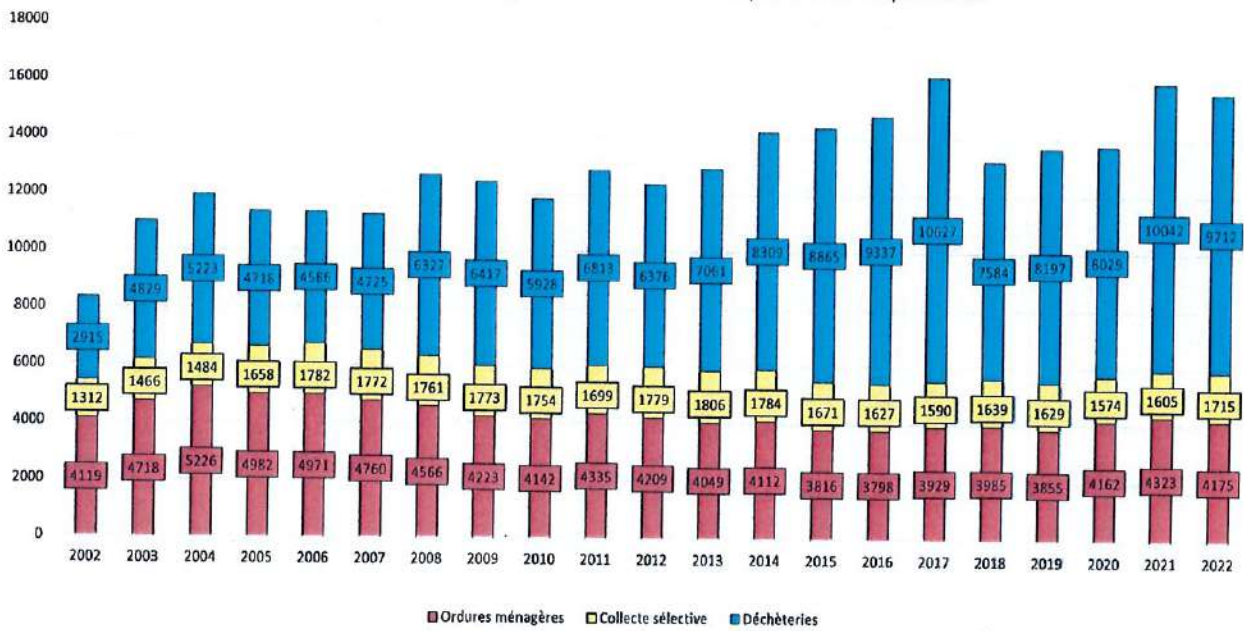
ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE



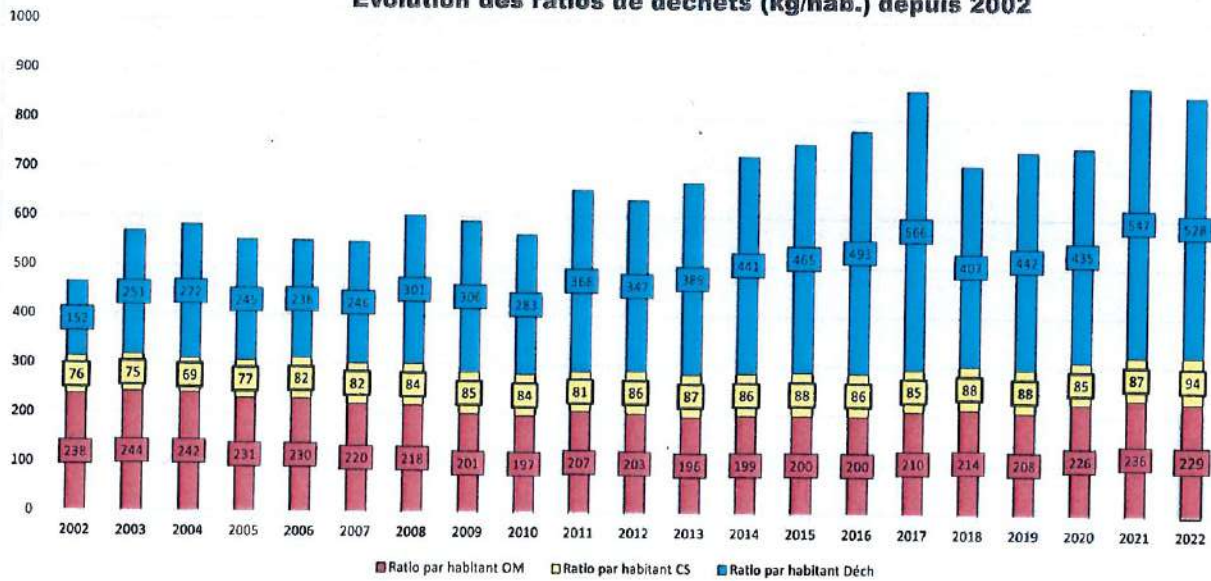
LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- Données générales du service

Evolution des tonnages de déchets collectés par la CCKB depuis 2002



Evolution des ratios de déchets (kg/hab.) depuis 2002



Tendances 2022 par rapport à 2021 :

- Baisse du tonnage d'ordures ménagères résiduelles
- Augmentation des tonnages et du ratio de collecte sélective
- Baisse du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèterie
- Baisse du ratio de déchets ménagers

2- Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères

Le personnel et le matériel de collecte :

Postes	Véhicules de collecte						
	Nombre	Capacité	Châssis	Benne	Année de mise en service	Type	Nombre de jours de collecte des OM
4,4	1	16 m ³	Renault	Faun	2011	BOM	4/5
	1	30 m ³	Renault	Garnier	2014	Camion grue	1/5
	1	30 m ³	Renault	Garnier	2022	Camion grue	4/5

Les modes et fréquences de collecte :

Il existe sur le territoire trois modes de collecte :

- Collecte en porte à porte de conteneurs individuels pour la partie agglomérée de Rostrenen
- Collecte en points collectifs équipés de colonnes aériennes 4 ou 6 m³ ou de bac 1100L
- Collecte de conteneurs (majoritairement 750 L et 1 100 L) sur des sites du type maisons de retraite, cantines, salles des fêtes, entreprises...

Quelques chiffres :

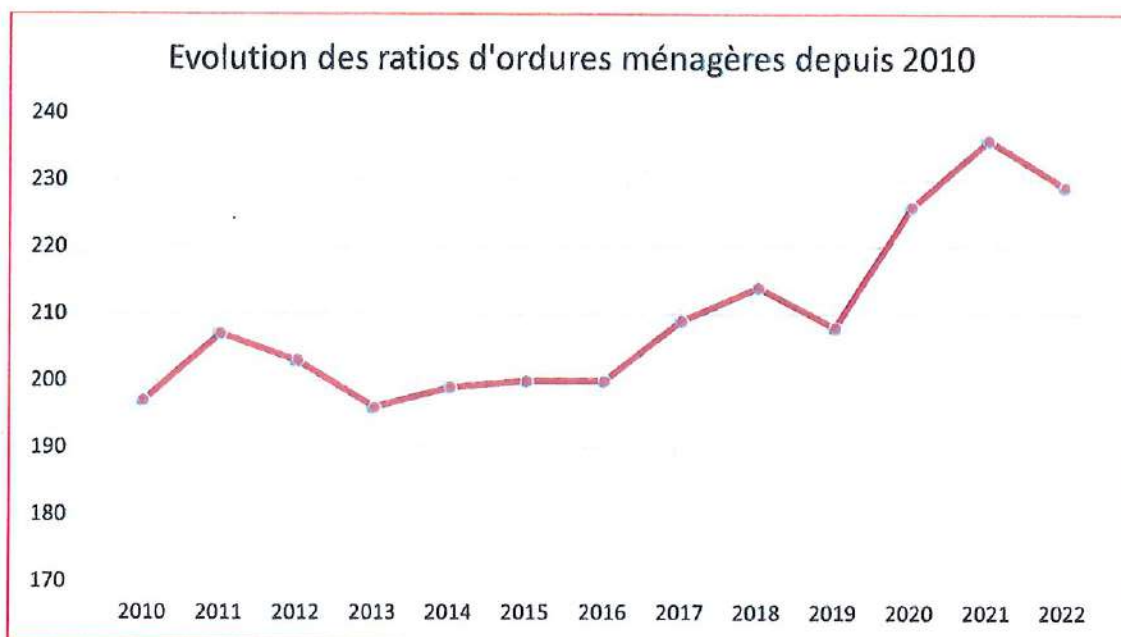
- 295 Points d'Apport Volontaire (PAV) d'ordures ménagères sont mis à la disposition des habitants sur tout le territoire de la CCKB
- 342 colonnes aériennes réparties sur 295 PAV (hors contenants individuels)
- 113 professionnels et institutions sont collectés en ordures ménagères

La collecte de la très grande majorité des conteneurs est réalisée une fois par semaine (fréquence en C1). Mais pour des raisons techniques (vitesse de remplissage, ...) quelques points sont collectés deux fois par semaine (fréquence en C2). Dans le cas de professionnels la collecte peut être effectuée plusieurs fois dans la semaine.

Les tonnages collectés :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes	4142	4335	4209	4049	4112	3816	3798	3929	3985	3855	4162	4323	4175
Ratio (kg/an/hab)	197	207	203	196	199	200	200	210	214	208	226	236	229
Variations des ratios en %	-2%	5,1%	-1,9%	-3,4%	1,5%	0,5%	0%	4,5%	2%	-2,8%	+8,4%	+1,76%	-2,9%

Le tonnage d'ordures ménagères collecté en 2022 est de 4175 tonnes, ce qui correspond à un ratio de 229 kg/an/hab. Ce ratio est en baisse 7 kg/an/hab par rapport à 2021 soit 148 tonnes de moins.



Le traitement des ordures ménagères

Les 4 175 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCKB ont été incinérées à l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Carhaix.

Cette unité appartient au S.I.R.C.O.B. (Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne) dont le siège administratif est situé à Carhaix, syndicat auquel la CCKB a délégué sa compétence traitement.



L'incinération des ordures ménagères de la CCKB génère trois autres types de déchets :

- 1 043 tonnes de **mâchefers** qui sont enfouis en installation de stockage des déchets de classe 2 à Laval (soit 250 kg/tonne de déchets incinérés).
- 1 25 tonnes de **REFIOM** (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont stabilisés et enfouis en installation de stockage des déchets de classe 1 à Laval (30 Kg/tonne de déchets incinérés).
- 47,91 tonnes d'aciers **issus des mâchefers** qui sont vendus à un ferrailleur.

La chaleur produite par l'incinération est transformée en vapeur revendue à l'usine SODIAAL-NUTRI (anciennement SYNUTRA) par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur.

3- La collecte sélective

La collecte du tri sélectif

Le personnel et le matériel de collecte :

Postes	Véhicules de collecte						
	Nombre	Capacité	Châssis	Benne	Année de mise en service	Type	Nombre de jours à la collecte du tri
3,6	1	16 m ³	Renault	Faun	2011	BOM	1/5
	1	16 m ³	Renault	Faun	2015	BOM	5/5

Les modes et fréquences de collecte :

L'ensemble du territoire de la CCKB est collecté de la même manière :

- en sacs jaunes pour les emballages ménagers légers (tous les emballages qu'ils soient en plastique, métal, carton ou en brique alimentaire) et le papier (journaux, magazines et prospectus)
- en apport volontaire pour les emballages en verre (*bouteilles, pots et bocaux en verre*)

Quelques chiffres :

- 481 contenants sont dédiés à la collecte des sacs jaunes (bacs)
- 257 colonnes à verre sont réparties sur les 295 PAV du territoire
- 21 professionnels sont collectés en tri par le service

Sur l'ensemble du territoire, les sacs jaunes sont collectés au minimum une fois par semaine.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire de verre dépend de leur vitesse de remplissage sans attendre le débordement et est donc définie par le prestataire de collecte.

Les tonnages collectés :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages sacs jaunes	733	733	837	851	822	777	734	721	736	722	540	526	653
Tonnages verres	1021	966	942	955	962	894	893	869	903	907	1034	1080	1062
Total	1754	1699	1779	1806	1784	1671	1 627	1590	1639	1629	1574	1606	1715

La somme des tonnages sacs jaunes et tonnages verres collectés en 2022 sont de 1715 tonnes.

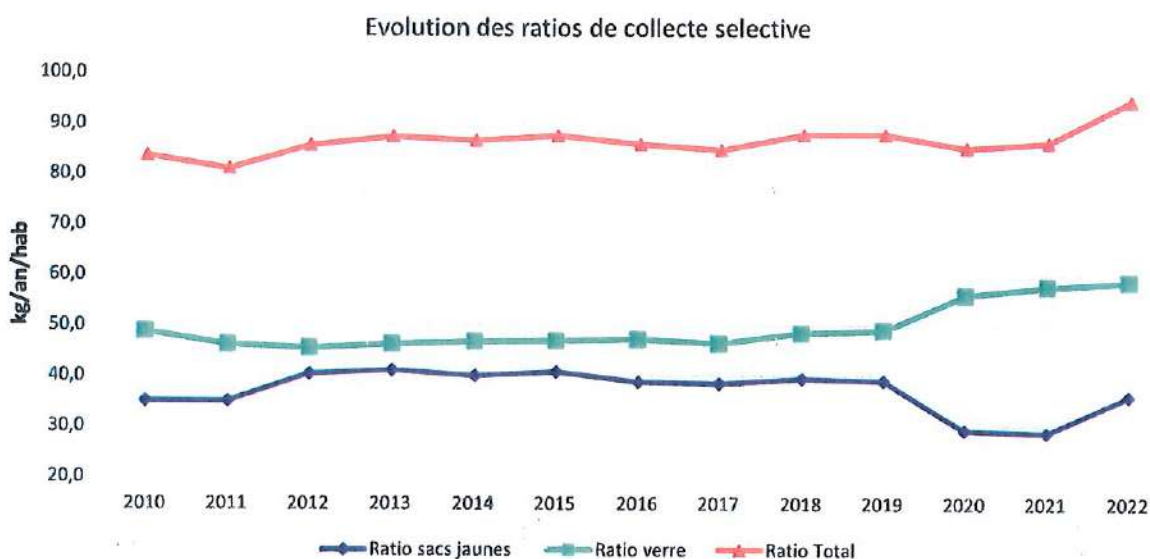
Ce tonnage est en hausse de 109 tonnes par rapport à 2021.

On constate une hausse du tonnage de sacs jaunes par rapport à 2020 et 2021 (période post confinement). Les indicateurs montrent une baisse très sensible des tonnages « sacs jaunes » pour la période post COVID et une chute des tonnages depuis 2013.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio* sacs jaunes	34,9	34,9	40,3	41,2	39,9	40,7	38,7	38,4	39,5	39,0	29,3	28,70	36
Ratio* verre	48,7	46,1	45,4	46,2	46,7	46,9	47,1	46,3	48,4	49	56	57,68	58,68
Ratio* Total	83,6	81	85,7	87,4	86,6	87,6	85,9	84,7	87,9	88	85,3	86,38	94,68
Variations des ratios (%)	- 1,1	- 3,1	5,8	1,5	-0,8	1	- 2	- 1	+ 2	0	-3	1,26	9,6

*(kg/an/hab.)

Le ratio global est de 94,68 kg/an/hab soit une hausse de ratio total de 9,6 %



Les chiffres ci-dessus ne prennent pas en compte les tonnages de carton et de papier collectés à la déchèterie de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem, bien que faisant tout de même partie des matériaux de la collecte sélective.

En les intégrant, le ratio total de collecte sélective passerait de 94,68 à 103 Kg/an/hab.

Le ratio de sacs jaunes passerait lui de 36 à 46,14 Kg/an/hab.

Le tri et le recyclage des emballages et du papier

La qualité des déchets collectés :

Une fois collectés, les sacs jaunes sont triés au centre de tri situé à Glomel. Il appartient au SIRCOB et est géré par les Ateliers Fouesnantais.

La qualité des déchets collectés est un bon indicateur de la réussite d'une collecte sélective.

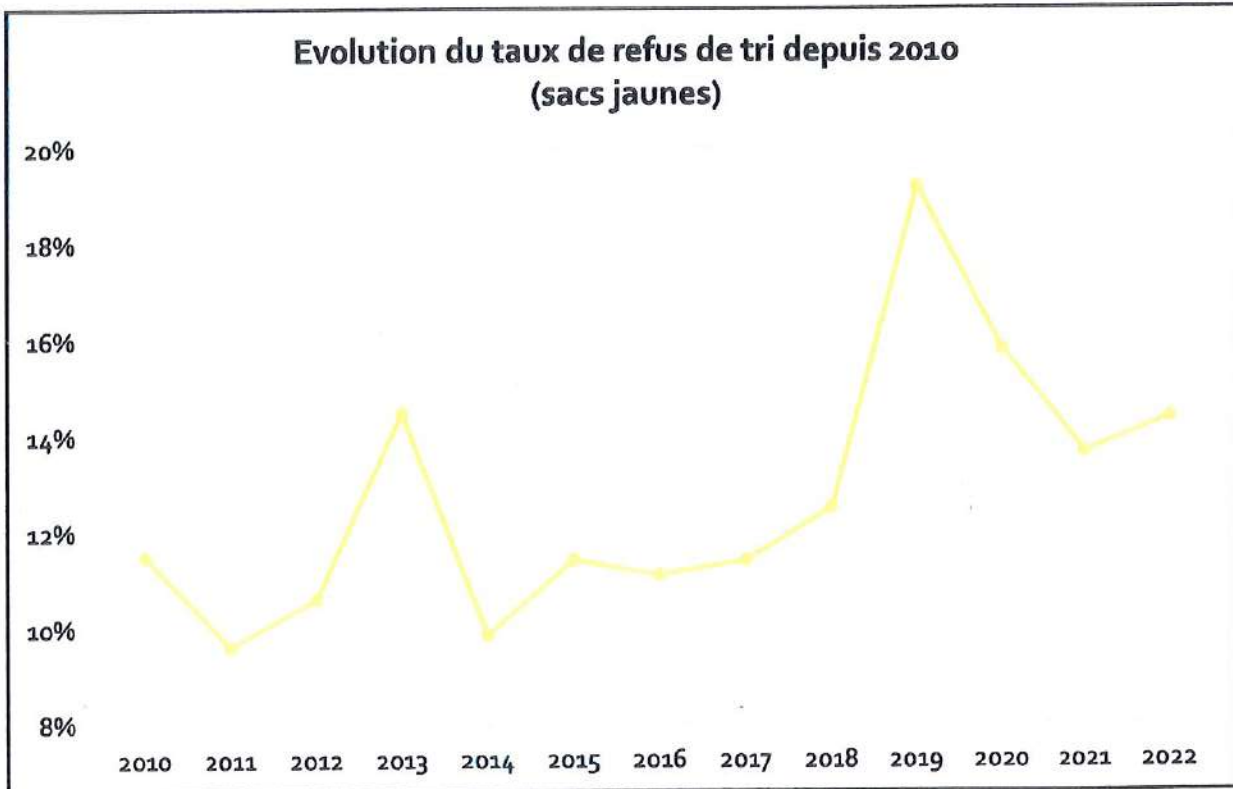
On estime, pour une collecte en sacs jaunes, qu'en dessous de 10 % de refus, le tri sélectif est de très bonne qualité.

Entre 10 et 15 % la qualité du tri est bonne mais améliorable.

Au-delà de 20 %, la qualité du tri est mauvaise, les consignes de tri ne sont pas comprises par la population et doivent être réexpliquées.

Afin de juger de la qualité des déchets collectés sur la CCKB, 18 caractérisations sont programmées tous les ans sur les trois flux ci-dessous. Ces analyses sont réalisées selon la norme Afnor.

Flux	Taux de refus				
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	annuelle
Sacs jaunes	12,45 %	12,64 %	21,01 %	13,4 %	14,87 %
Cartons déchèteries	1,2 %	1,45 %	2,5 %	3,7 %	1,52 %
Papiers déchèteries		3,1 %	3,1 %	2,2 %	2,3 %

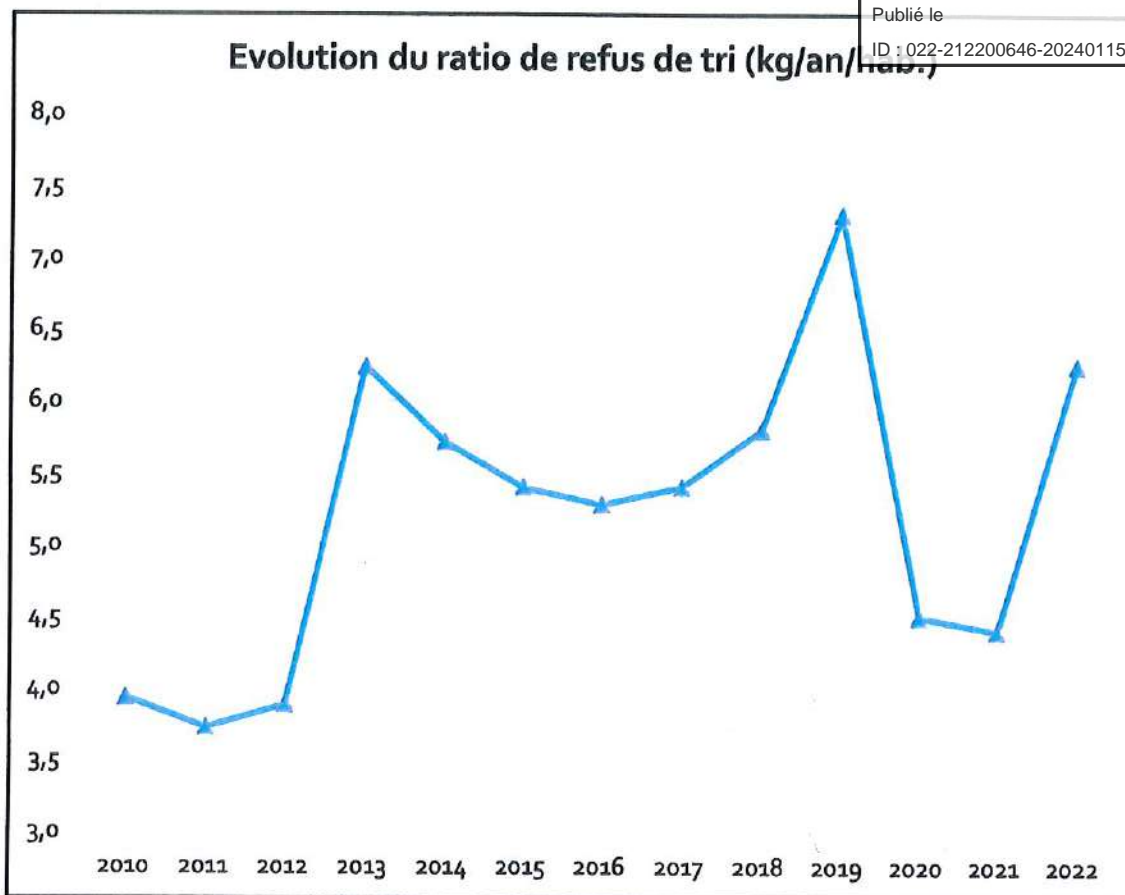


Depuis 2011, année de mise en place de l'extension des consignes de tri, le taux de refus des sacs jaunes semblait se stabiliser autour de 11 %. La qualité s'est détériorée très nettement en 2019 puisque le taux moyen de refus est passé à 19,2 %. Une amélioration du taux de refus est à noter en 2021 et en 2022, mais elle ne permet de retrouver les taux habituels (pré COVID) autour de 12 %

La qualité du tri des cartons et des papiers des déchèteries est très bonne.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Refus de tri (tonnes)	75	71	74	119	109	103	100	101	109	135	84	81	113
Ratio*	3,9	3,7	3,9	6,2	5,7	5,4	5,3	5,4	5,8	7,3	4,5	4,4	6,25

*(kg/an/hab.)



Les performances

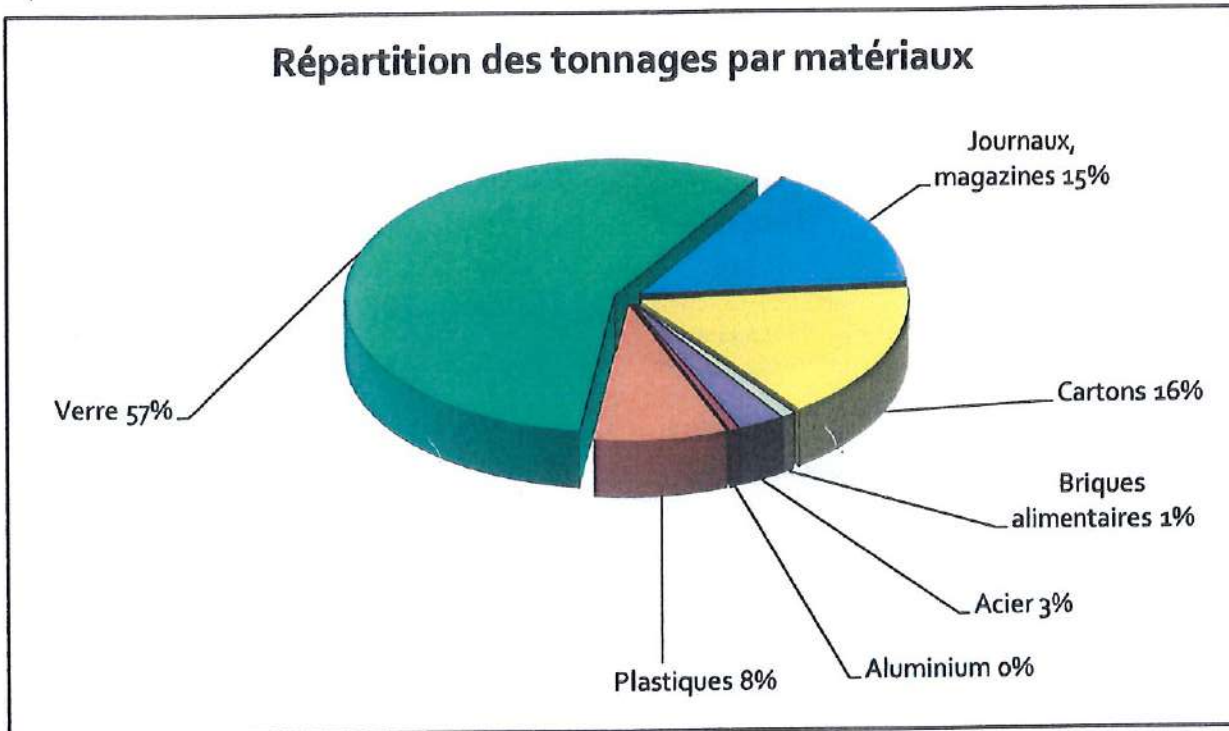
Les performances correspondent aux tonnages de matériaux triés, mis en balle et recyclés. Ce sont donc les tonnages valorisables.

Matériaux	Tonnages recyclés 2021	Tonnages recyclés 2022	Ratio 2022 (Kg/an/hab.)	Différence ratio 2021/2022	Ratio national 2017 Secteur rural (Kg/an/hab.)
<i>Journaux, magazines</i>	262,17	262,48	14,4	0,1%	22,70
<i>Cartons</i>	253,53	286,56	15,7	13%	9,33
<i>Briques alimentaires</i>	19,05	14,50	0,8	-23,9%	0,76
<i>Acier</i>	24,49	48,72	2,7	-34%	1,95
<i>Aluminium</i>	3,02	10,24	0,2	239,2%	0,16
<i>Plastiques</i>	137,75	139,51	7,7	-1,5%	4,17
<i>Verre</i>	986,08	1001,96	55,4	-1,3%	39,56
Total CCKB	1688,66	1763,97	96,9	4.23%	78,63

En 2022, on observe une légère hausse globale des ratios des matériaux. Ainsi, le ratio total passe de 91,4 Kg/an/hab. à 96,9 Kg/an/hab,

Comme les autres années depuis la mise en place de l'extension des majorités des ratios sont au-dessus des ratios ruraux moyens nationaux.

En comparant les ratios ci-dessus avec ceux du chapitre « les tonnages collectés », on constate un décalage entre les ratios de déchets collectés et de matériaux recyclés. Cela s'explique par l'intervalle de temps entre la date de collecte des déchets et la date de livraison des matériaux chez les repreneurs.

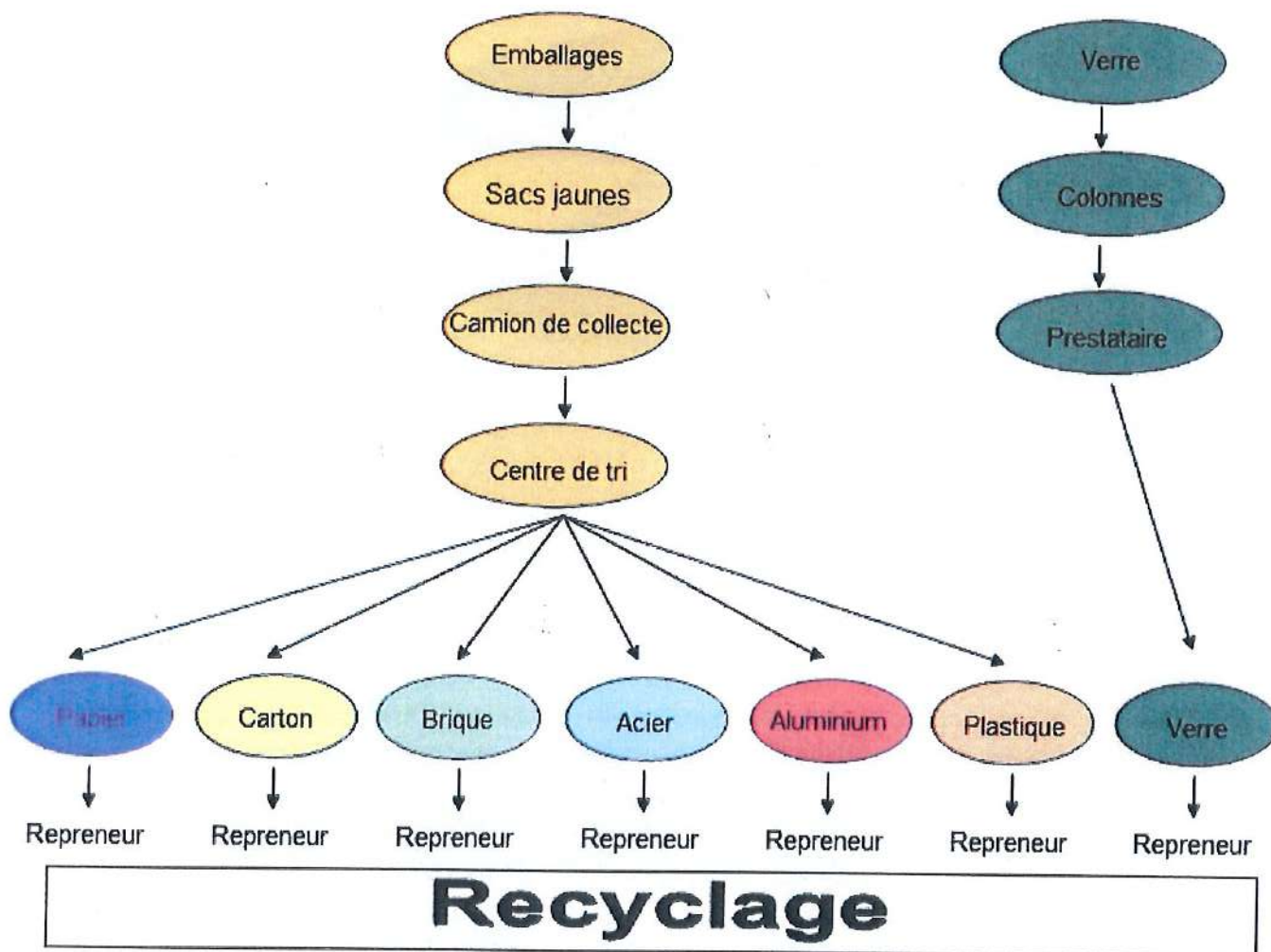


Les filières de recyclage

Une fois triés, les matériaux sont mis en balles et expédiés vers les différentes filières de recyclage. Les repreneurs chargés de cette valorisation depuis janvier 2018 sont désignés ci-dessous.

Matériaux	Repreneurs	Usine de Recyclage
Journaux, magazines	Cellulose de la Loire Rennes	Stora Enso Gent, Belgique
Cartons	Revipac Paris	Smurfit Kappa Biganos
Briques alimentaires	Revipac Paris	SCA Tissue France
Acier	Guyot Brest	Sites multiples Espagne et Portugal
Aluminium	Affimet Brest	Regeal Affimet Compiègne
Plastique	Valorplast/ Citeo Puteaux	Sites multiples France et Europe
Verre	Verralia Crouy	Saint Gobain Chateaubernard

Schéma de fonctionnement de la filière de collecte et de valorisation du tri sélectif



4 - Les déchèteries

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire mis à disposition des ménages et des entreprises pour collecter les encombrants, les gravats, la ferraille, etc. La CCKB gère deux déchèteries en régie sur son territoire. Elle participe également au financement de celle de Carhaix où les habitants des communes suivantes : Maël-Carhaix, Trébrivan, Paule, Locarn peuvent se rendre.

La déchèterie de Rostrenen

La déchèterie de Rostrenen est située sur le Parc d'activités de la Garenne, à Rostrenen.



Gérant : CCKB
Date d'ouverture : 1998
Superficie : 8 566 m²
Tonnage 2022 : 7 728,87 tonnes
Fréquentation : 73 205 véhicules

Les horaires

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00
Fermée les dimanches et les jours fériés.

Les moyens humains

2 agents d'accueil du mardi au vendredi et 1 agent les lundis et samedis

Les moyens techniques

- 1 quai de déchargement
- 1 plateforme de stockage et de compostage des déchets verts (850 m²)
- 11 bennes : 1 pour la ferraille, 1 pour les encombrants, 1 pour les incinérables, 1 pour les déchets d'équipement d'ameublement, 1 pour les papiers, 1 pour les cartons, 1 pour le bois, 1 pour les gravats, 1 pour le stockage de l'amiante, 1 pour les pneus, 1 pour le polystyrène
- 2 conteneurs 1 100L et 2 cages pour les sacs jaunes et les bidons plastiques
- 3 points d'apport volontaire pour les textiles
- 1 conteneur pour le dépôt de polystyrène
- 2 colonnes pour la collecte du verre
 - 2 locaux pour le stockage des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- 1 conteneur maritime pour la Ressourcerie Ti Recup'
- 1 local administratif
- 1 local de rangement, vestiaires et sanitaires
- 1 chargeur télescopique
- petit matériel : balayeuse thermique, nettoyeur haute pression, compresseur, ...

Les déchets acceptés

- | | | |
|---------------------------|--------------------------------|---|
| - Encombrants | - Carton | - Meubles |
| - Incinérables | - Ferraille | - Amiante lié |
| - Gravats recyclables | - Huiles minérale et végétales | - DMS : peinture, solvants, aérosols, lampes, piles, produits phytosanitaires, acides et bases, colles... |
| - Gravats non recyclables | - Polystyrène | - Réemploi |
| - Déchets Verts | - Textiles Linge Chaussures | |
| - Bois | - Batteries | |
| - Pneus | - Filtres à huiles et gasoil | |
| - Verre | - DASRI | |
| - Papier | - D3E | |

La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem est située sur la zone d'activités du Ruellou. Elle a tout d'abord ouvert ses portes, en juillet 2007, sous la forme d'une déchèterie provisoire et est devenue depuis le 26 février 2008, suite à des travaux, une déchèterie fixe.



Gérant : CCKB

Date d'ouverture : 2007

Superficie : 2500 m²

Tonnage 2022 : 1 884,83 tonnes

Fréquentation : 30 137 véhicules

Les horaires

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture à 17h30 en hiver)
Fermée les dimanches, les lundis et les jours fériés.

Les moyens humains

2 agents d'accueil

Les moyens techniques

- 1 quai de déchargement
- 6 bennes : 1 pour la ferraille, 1 pour les encombrants, 1 pour les gravats, 1 pour le bois, 1 pour les déchets verts, 1 pour les cartons
- 3 conteneurs 1 100L pour les sacs jaunes, le papier
- 1 colonne pour la collecte du verre
- 1 conteneur pour le polystyrène
- 1 local pour le stockage des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- 1 local administratif, sanitaires, et vestiaires
- 1 local pour le stockage des D3E
- 1 local pour la Ressourcerie Ti Recup'
- 1 tractopelle
- petit matériel : balayeuse manuelle

Les déchets acceptés

- | | | |
|-----------------|--------------------------------|--|
| - Encombrants | - Ferraille | - Polystyrène |
| - Gravats | - Huiles minérale et végétales | - Meubles |
| - Déchets Verts | - Textiles, Linge, Chaussures | - DMS : peinture, solvants, aérosols, néons, piles, produits phytosanitaires, acides et bases, colles... |
| - Pneus | - Batteries | - Réemploi |
| - Verre | - Filtres à huiles et gasoil | |
| - Papier | - DASRI | |
| - Carton | - D3E | |

Les fréquentations

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

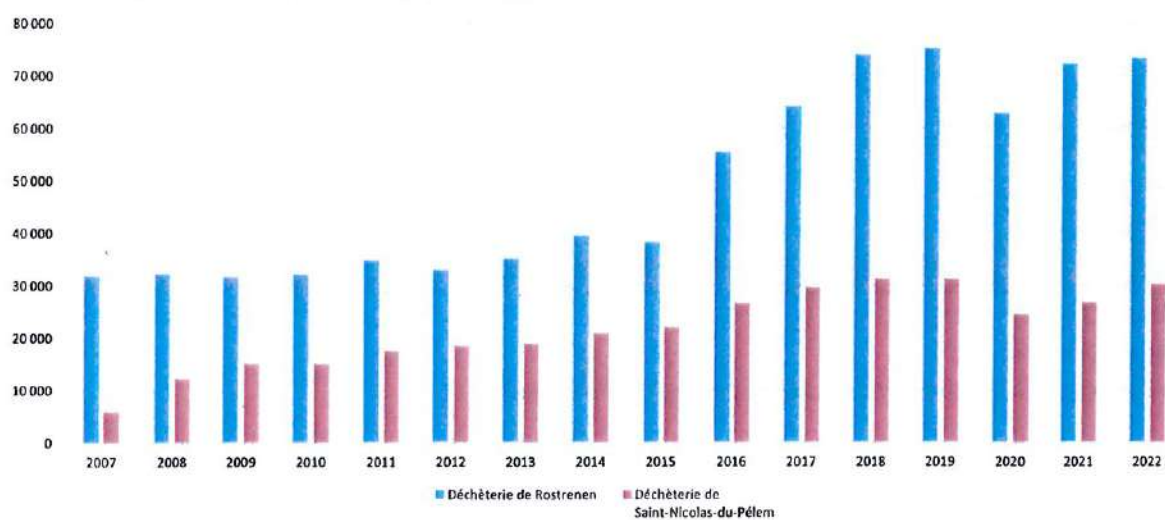
Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

Mois	Déchèterie Rostrenen	Déchèterie Saint-Nicolas
Janvier	4557	1423
Février	4836	1351
Mars	6571	2025
Avril	6745	2663
Mai	7191	2965
Juin	6383	3110
Juillet	7140	3076
Août	7162	3802
Septembre	6865	3076
Octobre	6693	2965
Novembre	5216	2002
Décembre	3846	1679
Total	73 205	30 137
Evolution / 2021 en nbre de visites	+1 025	+3 409
Evolution / 2022 en %	+14,2%	+11,3%

En 2022, les deux déchèteries de la CCKB ont reçu 103 342 visites cumulées. Ainsi, la fréquentation des deux déchèteries de la CCKB est en augmentation de 4 432 visites par rapport à 2021, soit une augmentation moyenne de près de 13%.

Evolution de la fréquentation des déchèteries de la CCKB



Les tonnages collectés

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

Déchets	Déchèterie Rostrenen			Déchèterie de Saint-Nicolas			Tonnages totaux
	Tonnages	Evolution*	Ratio**	Tonnages	Evolution*	Ratio**	
Déchets verts	3690	21,3%	318,6	384	57,3%	245,7	4074
Gravats	1360	-18,9%	117,4	700	20,7%	158,3	2060
Encombrants	525,64	21,2%	45,4	418,11	-33,4%	171,4	943,75
Ferraille	308,32	-14,2%	26,6	110,98	-2,7%	31,1	419,3
Incinérables	364,12	11,9%	31,4				364,12
Bois	560,72	16,7%	48,4				560,72
Cartons	114,66	0,8%	9,9	32,82	2,2%	8,8	147,48
Papier	67,08	-18,3%	5,8				67,08
Verre	76,8	75,5%	6,6	62,4	209,8%	5,5	139,2
Meubles	334	1,3%	28,8	68,92	-49,7%	37,4	402,92
Batteries	4,91	-80,7%	0,4	1,34	-46,2%	0,7	6,25
DMS (hors Eco-organisme)	22,76	-11,4%	2,0	9,78	35,8%	2,0	32,54
DMS (Eco-organisme)	12,87	50,4%	1,1	4,68	112,9%	0,6	17,55
D3E	155,87	-12,8%	13,5	56,75	14,9%	13,5	212,62
DASRI *** (hors Eco-organisme)	4,69	287,6%	0,40				4,69
DASRI (Eco-organisme)	0,16	-13,0%	0,01	0,7	133,3%	0,1	0,86
Huiles minérales	7,46	10,8%	0,6	3,29	-20,5%	1,1	10,75
Pneus ***	18,53	-87,8%	1,6				18,53
Amiante liée	41,16	-46,6%	3,6				41,16
Lampes	0,78	-28,8%	0,0	0,49	308,3%	0,0	1,27
Piles	1,35	-28,2%	0,2	0,69	64,3%	0,1	2,04
Polystyrène	3,86	-29,8%	0,3	1,2	20,0%	0,3	5,06
Textiles	27	60,0%	1,4	18,03	75,0%	2,8	45,03
Objets benne Ti Recup'	26,13	30,7%	1,7	9,66	7,3%	2,5	35,79
Total	7 728,87	2.6 %	667,7	1883,84	-24,8%	514,3	9 712,71

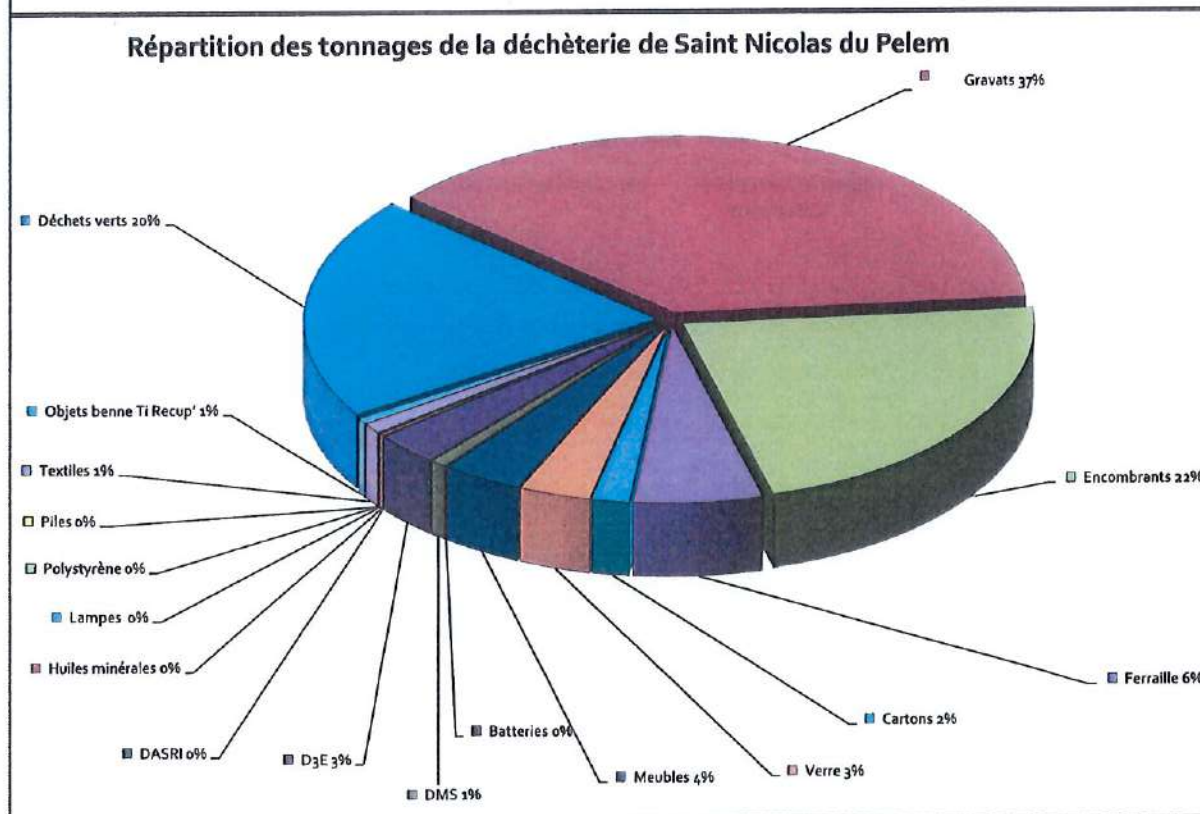
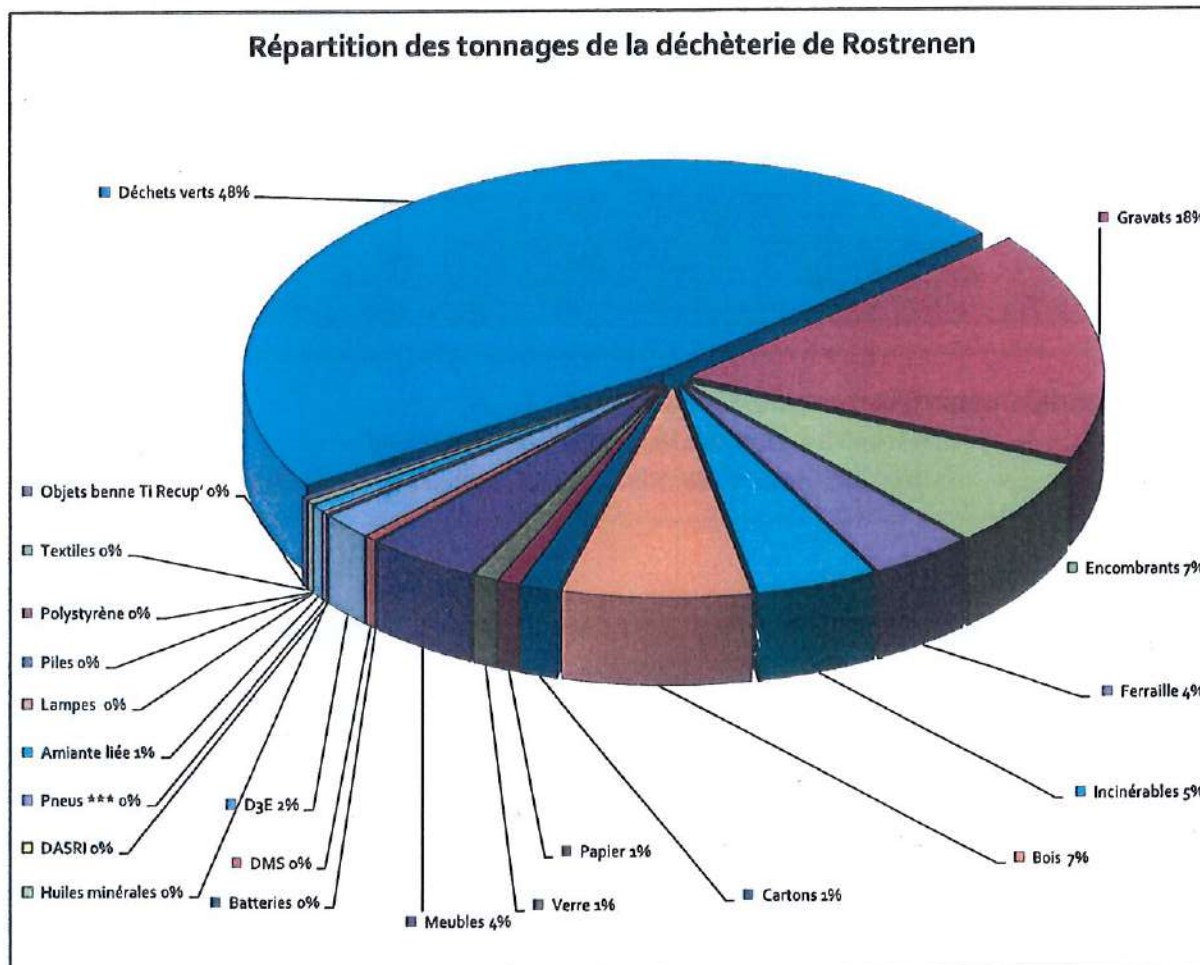
* évolution/2021 en %

** ratio en kg/hab./an

*** déchets rapatriés à Rostrenen, sans différenciation de tonnages

Le tonnage total collecté sur les 2 déchèteries en 2022 est de 9 712,71 tonnes de 533,78 kg/an/hab.

Les quantités de déchets collectées en 2022 sur les deux déchèteries sont en baisse par rapport à 2021.



Les déchets verts (42%) et les gravats (21%) représentent à eux seuls 63 % des tonnages de déchets collectés sur les deux déchèteries.

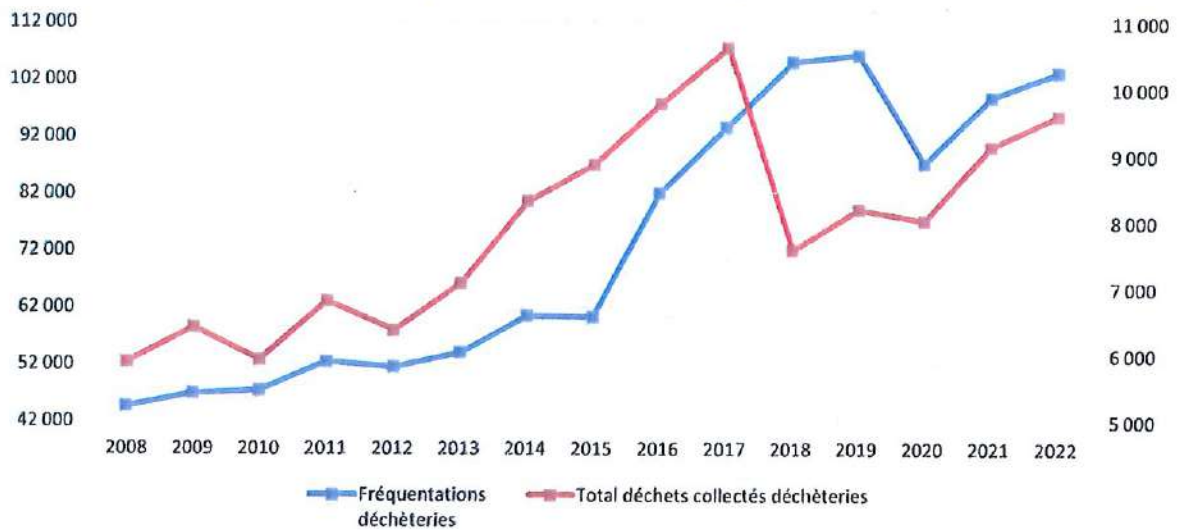
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fréquentations déchèteries	47 315	52 395	51 467	54 060	60 469	60 366	82 018	93 667	105 174	106 385	87 321	98 910	103 342

Tonnages Déchèteries	5 928	6 813	6 376	7 075	8 309	8 865	9 779	10 627	7 584	8 196	8 029	10 043	9 712,71
Ratio déchèteries*	320	368	347	389	441	464	516	566	407	442	435	547	533
Variation ratio	- 8 %	+ 15 %	- 6 %	+ 12 %	+13%	+ 5%	+ 11%	+ 10 %	- 28 %	+ 8 %	-2 %	17 %	-2,6 %

Les quantités apportées par visite sont de :

- 105 Kg/visite pour la déchèterie de Rostrenen
- 62Kg/visite pour la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

Evolution des fréquentationset des tonnages des déchèteries



Le traitement des déchets

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

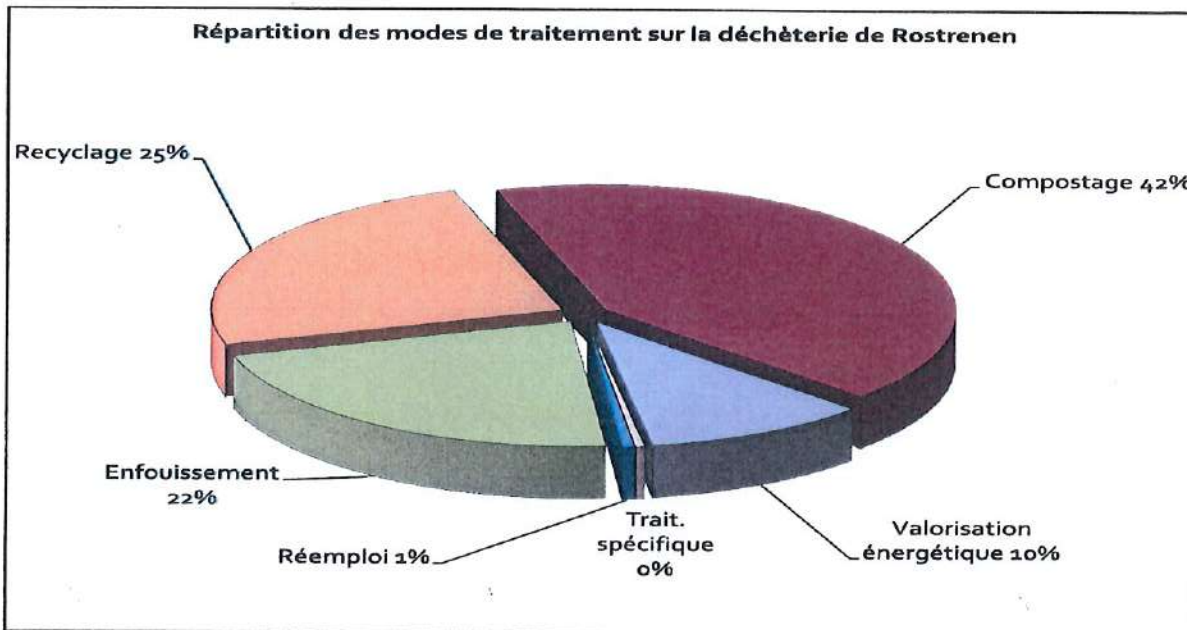
Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

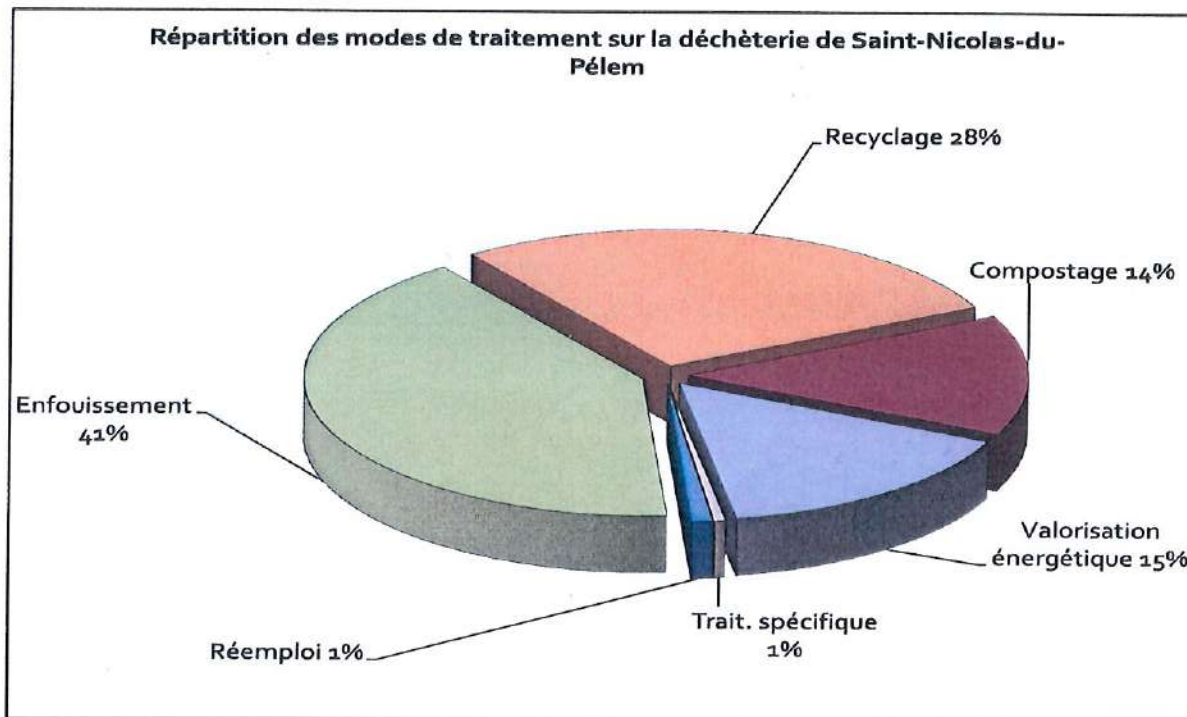
ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

Flux	Mode de traitement
Déchets verts	Compostage
Gravats	Enfouissement / Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (Glomel)
Encombrants	Tri puis traitements divers (recyclage/incinération/enfouissement)
Ferraille	Recyclage
Incinérables	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	Valorisation énergétique
Carton	Recyclage
Papier	Recyclage
Verre	Recyclage
Batteries	Recyclage
DMS	Traitements spécifiques
D3E	Démontage / Recyclage
DASRI	Incinération avec récupération d'énergie
Huiles minérales	Valorisation énergétique
Huile végétales	Valorisation énergétique
Pneus	Valorisation énergétique
Lampes	Recyclage
Piles	Recyclage
Amiante liée	Enfouissement / Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - casier amiante (Glomel)
Meubles	Recyclage / Valorisation énergétique
Polystyrène	Recyclage
Textiles	Réemploi / Recyclage
Objets Benne Ti Récup'	Réemploi

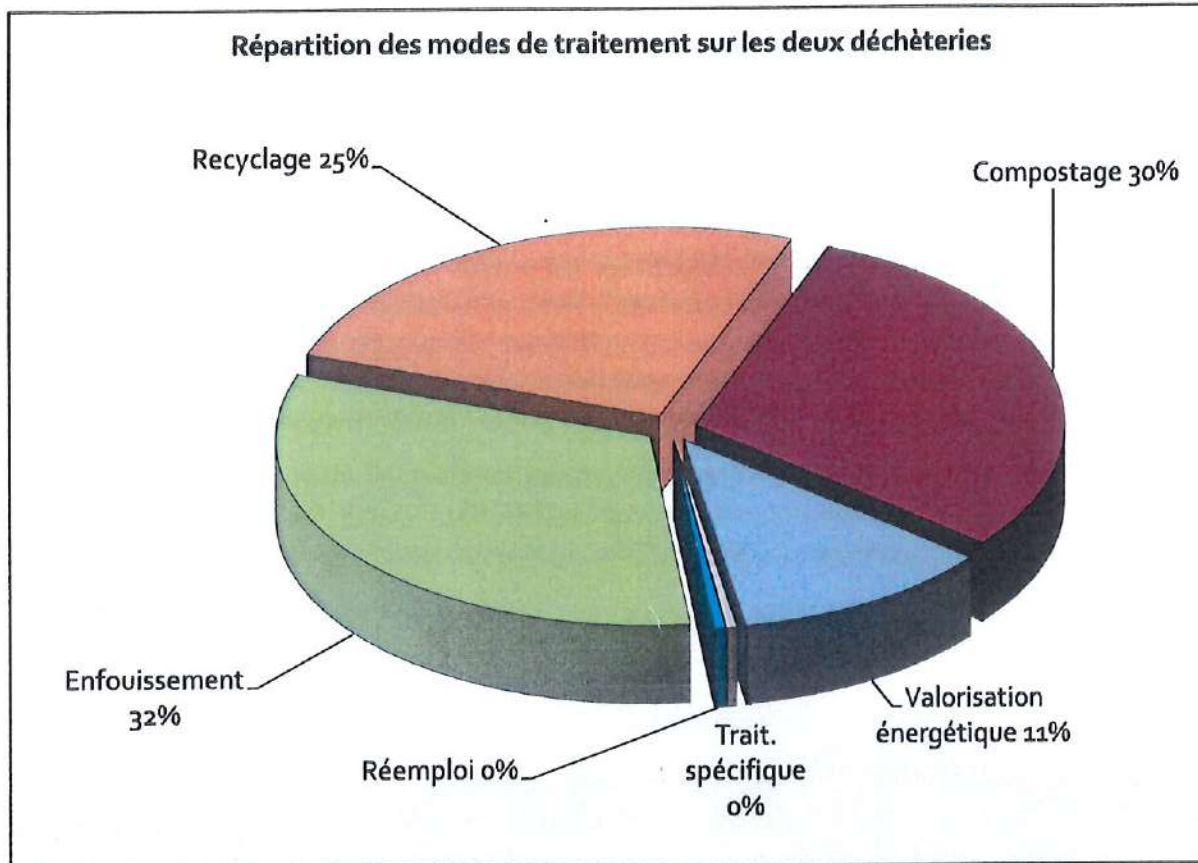
Les valorisations matière (compostage et recyclage) et énergétique représentent près de 77 % des modes de traitement à la déchèterie de Rostrenen.



Les valorisations matière (compostage et recyclage) et énergétique représentent 57 % des modes de traitement à la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem.



Le taux moyen de valorisation matière et énergétique est de 72 % sur les deux déchetseries.



➤ L'installation de stockage des déchets non dangereux de Glomel

Présentation

Ouverte en mars 2008, cette installation a pour but le traitement par enfouissement des déchets inertes des déchèteries de la CCKB ou des artisans du territoire. Elle est située au lieu-dit Ty Page Coz en Glomel.

Une alvéole pour le stockage des déchets d'amiante lié y a également été aménagée.

Les déchets inertes accueillis sont des déchets qui ne peuvent subir aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Suite à une modification de la réglementation, le classement initial en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) n'est plus compatible avec l'activité de stockage d'amiante liée. Depuis 2013, l'installation est donc classée en « installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ».



Comme chaque année, l'installation de stockage est principalement utilisée par les déchèteries. Il convient de rappeler que suite à contrôle des services de l'Etat en juillet 2022, la CCKB a été mise en mise en demeure de cesser le stockage de l'amiante. Une étude sera donc menée sur 2023 dans le but la mettre en conformité.

➤ Les prestations de service

Les prestations de service réalisées par la CCKB consistent en la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères auprès d'entreprises produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine.

Cette collecte est réalisée en même temps que celle des ordures ménagères. Une facturation est réalisée suivant la fréquence de collecte et les volumes des conteneurs mis à disposition des entreprises. Sur les 5 entreprises concernées en 2022, on estime qu'environ 150 tonnes de déchets ont été collectées.

➤ Le compostage à domicile

Depuis 2007, la CCKB mène une opération pour le développement du compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif recherché est double :

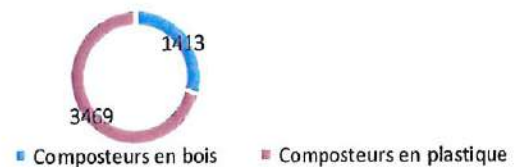
- Sortir des ordures ménagères la fraction fermentescible qui est incinérée à l'UIOM de Carhaix
- Réduire les tonnages de déchets verts collectés sur les déchèteries

La CCKB propose le compostage à l'aide de composteurs individuels de différentes capacités et matériaux.

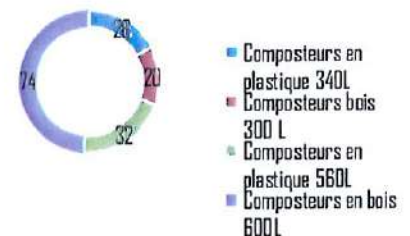
Depuis janvier 2018, des kits compostage sont vendus en déchèterie. Le kit comprend un composteur et un bio seau.

Ventes de composteurs depuis mai 2007		Prix
Composteurs plastiques 320 L	850	15€
Composteurs plastiques 340 L	196	
Composteurs plastiques 620 L	1 179	20€
Composteurs plastiques 560 L	1 244	
Composteurs bois 300 L	390	15€
Composteurs bois 600 L	1 023	20€
Total composteurs	4 882	
Nombre de foyers équipés	2 967	

Ventes en fonction de la matière depuis 2007



Vente de composteurs en 2022 en fonction du type



Ventes de composteurs en 2022	
Composteurs plastiques 340 L	26
Composteurs plastiques 560 L	32
Composteurs bois 300 L	20
Composteurs bois 600 L	74
Total composteurs	152
Nombre de foyers équipés	134

En 2018, avec le début de la promotion « tous au compostage », la vente des composteurs a bondi après une année creuse en 2017. On observe une augmentation des ventes de composteurs entre 2021 et 2022, qui a permis d'équiper 134 foyers supplémentaires. Depuis 2007, les composteurs en plastiques sont les plus vendus mais la tendance a changé depuis 2018 avec une meilleure vente des composteurs en bois surtout des ceux de 600L.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE



LES INDICATEURS FINANCIERS

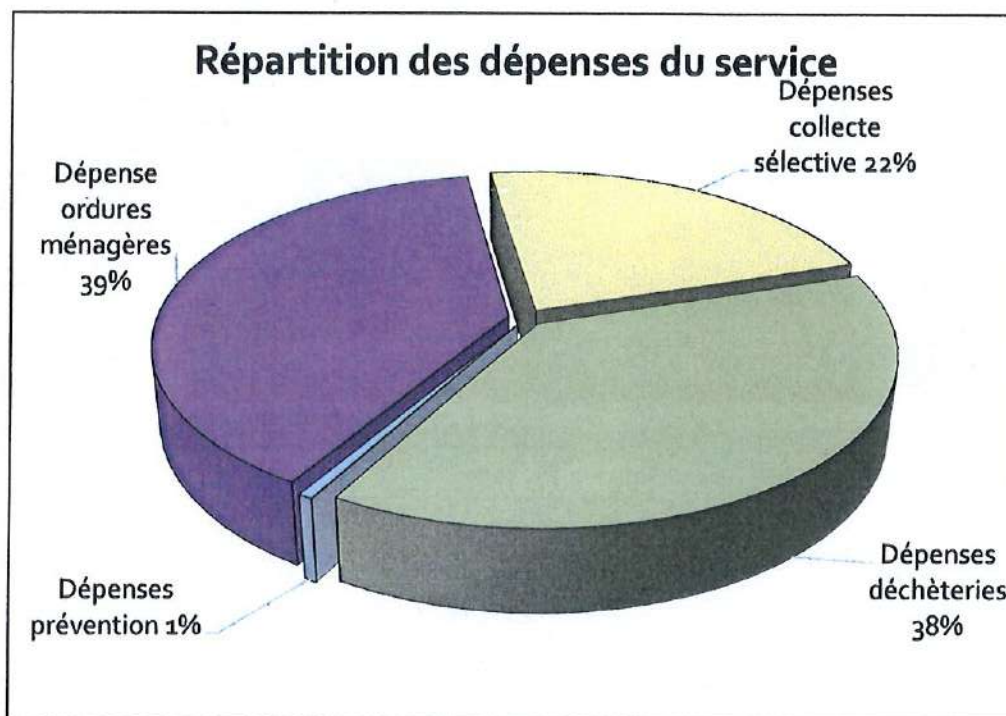
1- Présentation générale des dépenses

Pour la troisième année consécutive, les indicateurs financiers sont issus de la méthode de calcul des coûts d'un service déchets proposée par l'ADEME : *compta coût*. Le changement du mode de calcul peut entraîner parfois des évolutions financières sur certains postes.

Les dépenses du service sont décomposées selon les types de services : ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries et prévention comprenant les coûts de collecte et de traitement.

Poste	Montant
Dépense ordures ménagères	1 029 869 €
Dépenses collecte sélective	590 956 €
Dépenses déchèteries	1 002 133 €
Dépenses prévention	14 625 €
Total	2 637 583 €

En 2022, les dépenses totales du service déchets s'élèvent à 2 637 583 € TTC. Leur montant est en augmentation de 158 252 € par rapport à 2021 soit une hausse de 6,3 %.



La répartition des dépenses entre les différents services est quasi stable entre 2021 et 2022.

2- Les ordures ménagères

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Collecte ordures ménagères	CCKB		
Traitement ordures ménagères			SIRCOB Carhaix

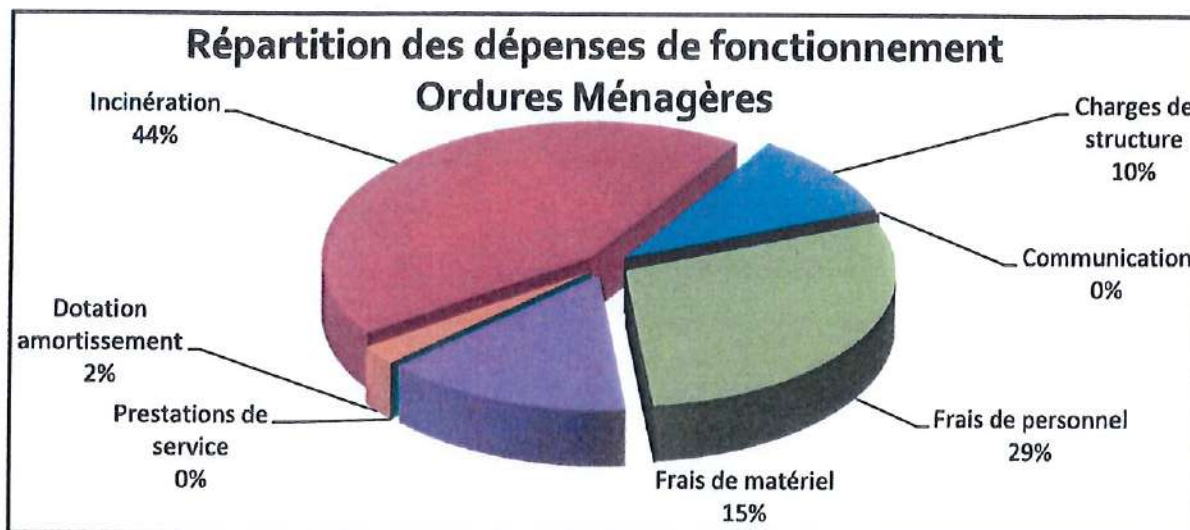
Bilan des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères en € TTC

	Dépenses 2022
Charges fonctionnelles	104 090
Charges de structure	103 597
Communication	493
Charges techniques	925 779
Collecte	478 754
Frais de personnel	302 277
Frais de matériel	152 421
Prestations de service	0
Dotation amortissement	24 056
Traitement	447 025
Incinération	447 025
Total des dépenses	1 029 869

Afin de réaliser un calcul de coût à la tonne collectée et traitée, les charges fonctionnelles sont réparties au prorata des dépenses de collecte et traitement.

	2021	2022
Dépenses à la tonne collectée	105 €	114 €
Dépenses à la tonne incinérée	107 €	107 €
Dépenses globales à la tonne	222 €	246 €
Dépenses par habitant	54 €	56 €

Il y a eu entre 2021 et 2022 une hausse de 4,05 % des dépenses totales concernant les ordures ménagères soit une hausse de 40 108 €.



3- La collecte sélective

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Collecte du tri sélectif	CCKB		
Collecte du verre		Suez Gueltas	
Traitement du tri (hors verre)			SIRCOB Cahraix
Traitement du verre		Saint Gobain emballages Cognac	

Bilan des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective en € TTC

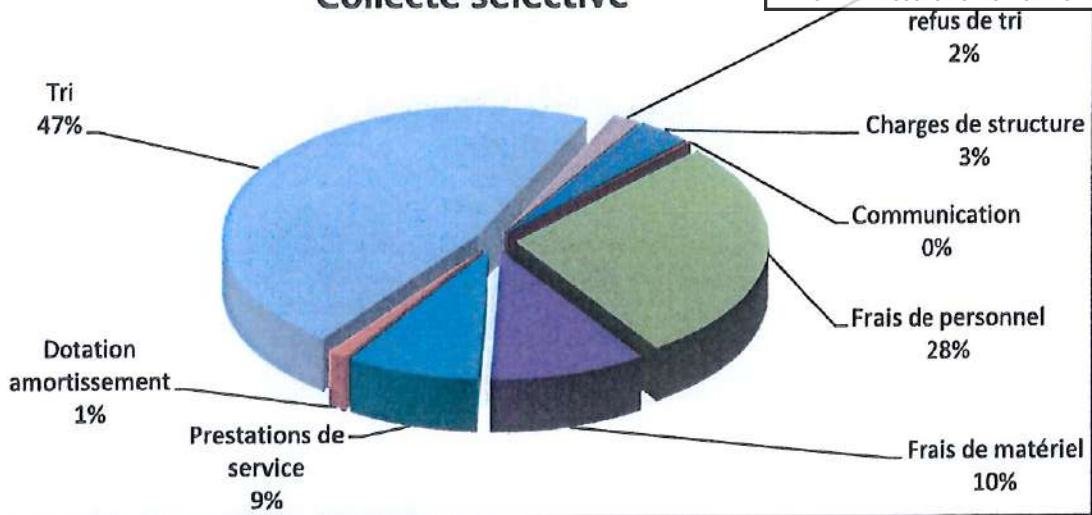
	Dépenses 2022
Charges fonctionnelles	27 151
Charges de structure	25 696
Communication	1 455
Charges techniques	563 805
Collecte	279 618
Frais de personnel	163 618
Frais de matériel	58 944
Prestations de service	50 043
Dotation amortissement	7 013
Traitement	284 187
Tri	273 459
Incinération des refus de tri	10 728
Total des dépenses	590 956

Afin de réaliser un calcul de coût à la tonne collectée et traitée, les charges fonctionnelles sont réparties au prorata des dépenses de collecte et traitement.

	2021	2022
Dépenses à la tonne collectée	184 €	163 €
Dépenses à la tonne triée	143 €	165 €
Dépenses globales à la tonne	327 €	344 €
Dépenses par habitant	30 €	32 €

Il y a eu entre 2021 et 2022 une hausse de 6,3 % des dépenses totales soit une augmentation de 35 342 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement Collecte sélective



4- Les déchèteries

Les modalités d'exploitation du service

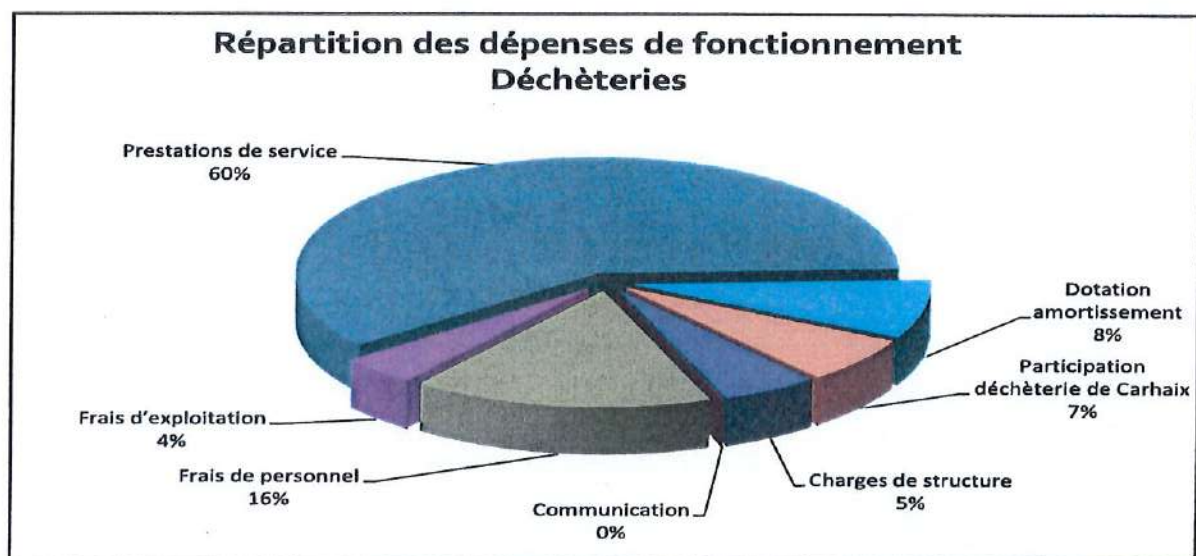
	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Transport			
Gravats		Guyot (Carhaix)	
Encombrants		Guyot (Carhaix)	
Ferraille		Guyot (Carhaix)	
Incinérables		Guyot (Carhaix)	
Bois		Guyot (Carhaix)	
Cartons / Papier		Guyot (Carhaix)	
Verre		Suez (Gueltas)	
Batteries		Guyot (Carhaix)	
DMS (hors éco-organisme)		Triadis (Saint-Jacques-de-la-Lande)	
DASRI (hors éco-organisme)		SODICOME (Changé)	
Huiles minérales		Triadis (Saint-Jacques-de-la-Lande)	
Huiles végétales		Métha Breizh (Kergrist-M.)	
Polystyrène		Knauff (Guemené)	
Amiante liée		Guyot (Carhaix)	
Textiles		Refashion (Paris)	
Objets benne Ti Recup'		Ti Recup' (Rostrenen)	
Traitement			
Déchets verts		Ecosys (Carquefou)	
Gravats	CCKB		
Encombrants		Guyot (Morlaix)	
Ferraille		Guyot (Brest)	
Incinérables			SIRCOB
Bois non traité		Guyot (Morlaix)	
Cartons / Papier			SIRCOB
Verre		Veralia (Crouy)	
Batteries		Guyot (Brest)	
DMS (hors éco-organisme)		Triadis (Saint-Jacques-de-la-Lande)	
Huiles minérales		Triadis (Saint-Jacques-de-la-Lande)	
DASRI (hors éco-organisme)		SODICOME (Changé)	

Huiles végétales		Métha Breizh (Kergrist-M)
Polystyrène		Knauff (Guemené)
Amiante liée	CCKB	

	Eco-organismes
DMS	EcoDDS
DASRI	DASTRI
D3E	Eco-systemes
Pneus	Aliapur
Lampes	Eco-système
Piles	Corepile
Meubles	Eco-mobilier

Bilan des dépenses de fonctionnement des déchèteries en € TTC

	Dépenses 2022
Charges fonctionnelles	63 874
Charges de structure	63 356
Communication	518
Charges techniques	938 260
Frais de personnel	160 029
Frais de matériel et d'exploitation	40 253
Prestations de service	593 474 <i>dont</i>
Incinération Sircob	38 685
Ateliers Fouesnantais	79 425
Ecosys+ Eta d'armor	49 756
Guyot	357 395
Triadis	68 213
Dotation amortissement	81 164
Participation déchèterie de Carhaix	63 340
Total des dépenses	1 002 134



	2021	2022
Dépenses à la tonne	120 €	
Dépenses par habitant	50 €	55 €

Les dépenses de 2022 sont en augmentation de près de 9,2 % par rapport à 2021, soit une hausse de 85 058 €.

Ceci s'explique principalement par une augmentation très importante des prestations de service, en lien avec l'attribution du nouveau marché d'exploitation des déchèteries fin 2021.

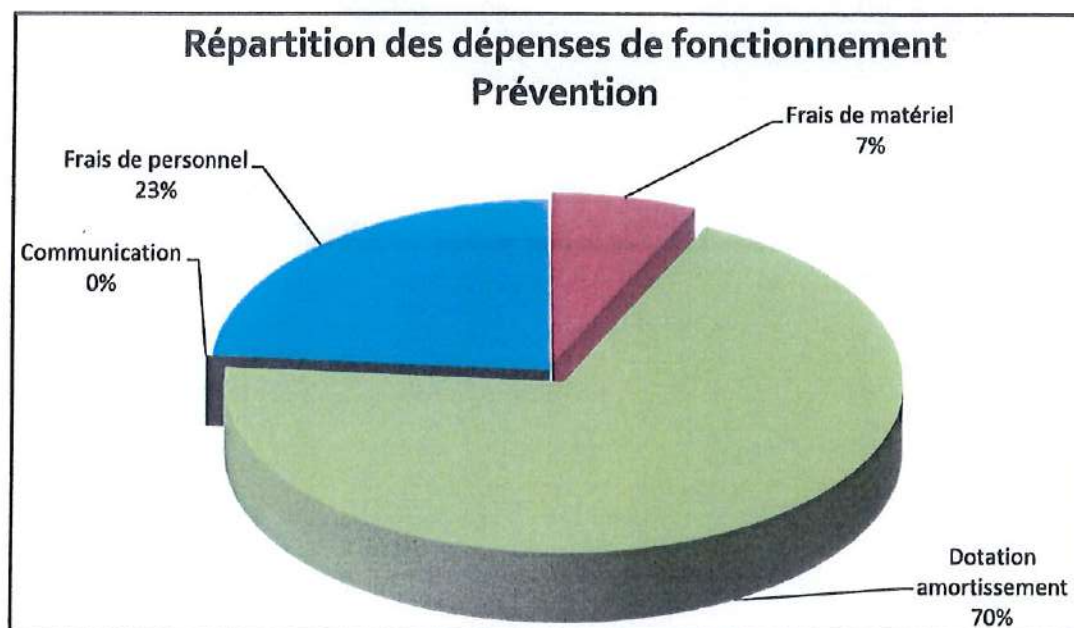
La prévention des déchets

Bilan des dépenses de fonctionnement de la prévention en € TTC

	Dépenses 2022
Frais de personnel	3 431
Frais de matériel	1 015
Dotation amortissement	10 179
Communication	0
Total des dépenses	14 625

	2021	2022
Dépenses par habitant	0,80 €	0,80 €

Ces dépenses ne sont plus réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention.

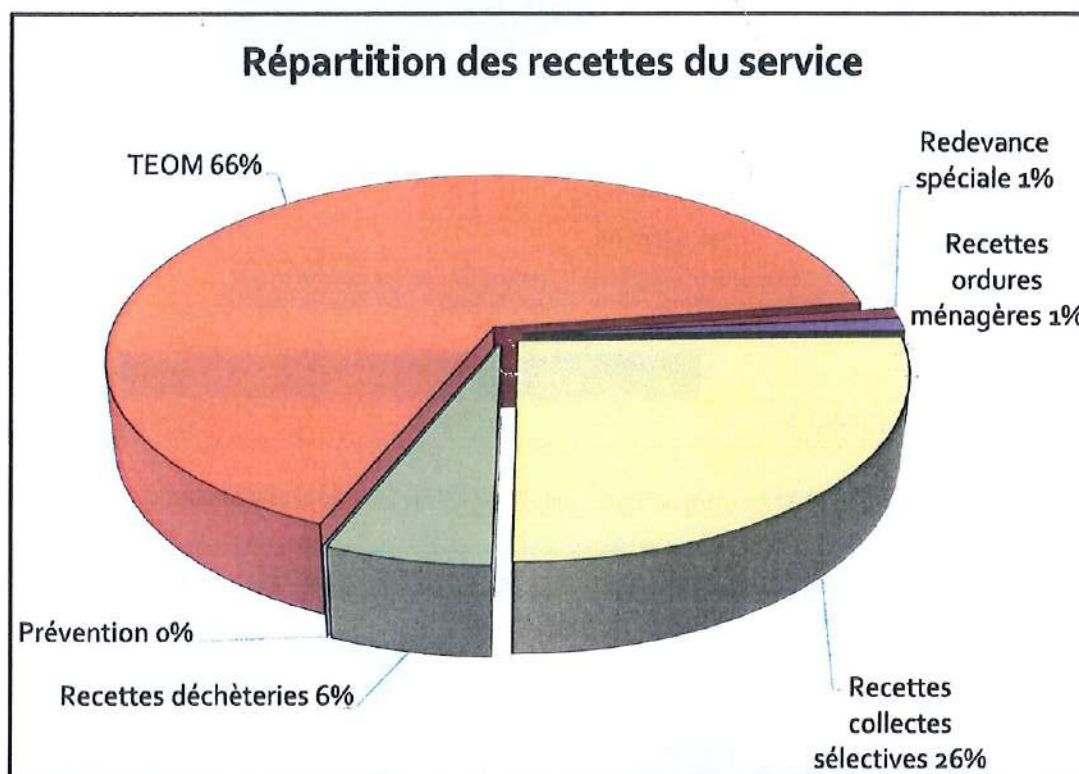


Les dépenses de 2022 sont en baisse de 10 % par rapport à 2021, soit une baisse de 1 693 €.

5- Présentation générale des recettes du service

Poste	Montant
TEOM	1 015 931 €
Redevance spéciale	13 283 €
Recettes ordures ménagères	16 961 €
Recettes collectes sélectives	378 937 €
Recettes déchèteries	97 739 €
Prévention	0 €
Total	1 522 851 €

En 2022, les recettes totales du service s'élèvent à 1 522 851 € en hausse de 88 481 €, soit 6,1 % par rapport à 2021.



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

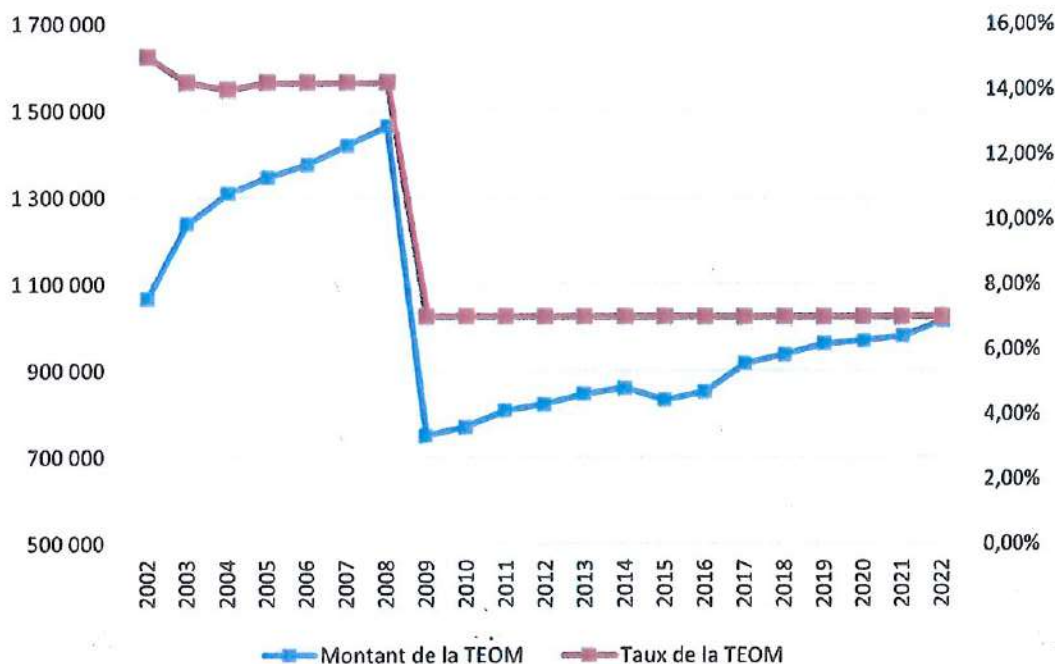
Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

En 2022, la TEOM, qui reste la recette majeure du service, a rapporté aujourd'hui fixé à 7 % depuis maintenant 14 ans et aboutit à un montant moyen de prélèvement de 56 € par habitant. L'augmentation du montant total entre 2021 et 2022 de 3,61 %, soit 35 980 €, est exclusivement due à l'actualisation des bases de la taxe foncière.

Evolution du montant et du taux de la TEOM entre 2002 et 2022



La redevance spéciale

Jusqu'en 2016, la collecte des déchets des professionnels du territoire de la CCKB était facturée par le biais de la redevance spéciale. Ce mode de facturation obligatoire jusqu'en 2015 a été rendu facultatif par l'article 57 de la loi de finances rectificative.

Lors de son Conseil Communautaire du 29 septembre 2016, la CCKB a décidé de supprimer la redevance spéciale pour les campings et les commerçants artisans et de la remplacer par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La facturation des gros producteurs de déchets (+ de 1 100 L / semaine) reste inchangée : application d'un tarif selon le nombre de conteneurs mis à disposition des entreprises et de la fréquence de collecte :

- Tarif pour 1 conteneur collecté 1 fois par semaine (Forfait C1) : 1559 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 2 fois par semaine (Forfait C2) : 3078 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 3 fois par semaine (Forfait C3) : 4104 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 4 fois par semaine (Forfait C4) : 5644 € par an

Pour chaque tarif, les entreprises gardent la possibilité d'ajouter un ou des conteneurs, moyennant les suppléments suivants :

- Coût de traitement annuel d'un conteneur 1 100 litres : 664 €
- Coût de traitement annuel d'un conteneur 750 litres : 452 €
- Coût de traitement annuel d'un conteneur 340 litres : 205 €

Globalement, les recettes apportées par la redevance spéciale se déc

Recettes redevances spéciale 2021	
Facturation à des tiers relevant de l'article 1521-11 du CGI (en majorité des supermarchés)	13 283 €
TOTAL	13 283 €

Les recettes provenant des professionnels utilisant les déchèteries et l'ISDND de Glomel

L'accès aux déchèteries et à l'ISDND de Glomel est payant pour les artisans et les commerçants suivant les volumes et la nature des déchets déposés :

Type de matière	Tarifs 2021
Déchets verts	6,00 € /m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Tout venant et incinérables	16,00 € / m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Bois (hors meubles)	10 € /m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Gravats	8,00 € /m ³ (1 ^{er} m ³ gratuit / mois)
Amiante lié à des déchets inertes	60,00 € /m ³
Métaux, papiers, cartons	Gratuit
Déchets toxiques	3,50 € le kilo dépôt maximal : 20 kilos
Lampes et néons	Gratuit
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	1 € le forfait de collecte 0,13 € le traitement par litre 1,28 € la boîte à aiguilles de 1 L 1,96 € la boîte à aiguilles de 2 L 1,34 € le carton de 25 L 1,63 € le carton de 50 L 7,02 € le fût plastique de 60 L dépôt maximal : 200L par mois

Sur l'année 2022, les recettes provenant des artisans et commerçants utilisant les déchèteries ont été de 2 785 €.

Les aides des Eco-Organismes

Depuis 1999, la collecte sélective est soutenue financièrement par Eco-emballages par l'intermédiaire du point vert qui se trouve sur les emballages.

Ce système a été élargi depuis quelques années à d'autres types de déchets comme les piles, les meubles, ... C'est le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), qui est financée par les éco-contributions payées lors de l'achat de certains produits par les consommateurs.

	Montant 2022	
Citéo emballages	279 369 €	15,35 €
Citéo papiers	14 676 €	0,81 €
OCAD3E	15 169 €	0,83 €
Eco DDS	1 903 €	0,10€
EcoTLC	1 819 €	0,10 €
Eco-Mobilier	14 783 €	0,81 €
Total	327 719€	18,01 €

Le montant des aides des Eco-organismes est en hausse de 14,15 % par rapport à 2021, soit 40 643 €.

Les subventions

	Montant 2022	Ratio (€/hab./an)
ADEME	0 €	0 €
Conseil Départemental 22		
Total	0 €	0 €

Le Programme Local de Prévention ayant pris fin en 2018, aucune aide n'a été versée en 2022 dans le cadre de la politique de prévention des déchets.

Les produits des ventes des matériaux

Les matériaux du contrat Eco-Emballages

Les matériaux de la collecte sélective sont vendus aux repreneurs. Leur prix est fixé suivant le cours mondial des matériaux suite à des renégociations de contrats en 2017. Une nouvelle consultation est prévue pour l'année 2023 Sont concernés : le carton, l'acier, l'aluminium, le verre, le plastique et l'acier incinéré.

Le papier.

Le papier est collecté en même temps que les emballages ménagers légers, dans les sacs jaunes, mais il ne fait pas partie des matériaux du contrat Eco-Emballages.

Son prix d'achat par le repreneur a été renégocié en 2017 et dépend du cours mondial.

Les matériaux des déchèteries

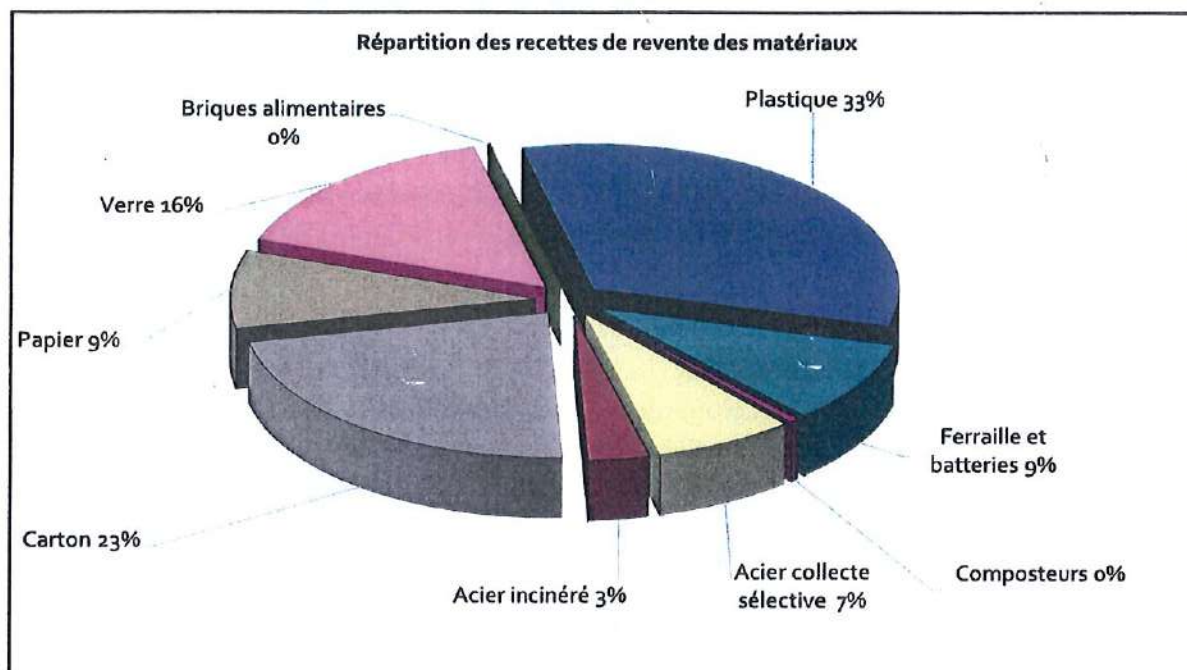
La ferraille et les batteries collectées sur les déchèteries par la société Guyot et sont rachetées à des prix qui varient suivant le cours mondial.

Les composteurs individuels sont vendus par la régie des déchèteries. Les prix de vente varient suivant les volumes de 10 € pour les 300 L à 15 € pour les 600 L.

Recettes 20

Acier collecte sélective	11 166 €
Acier Mâchefer	4 803 €
Carton	33 825 €
Papier	13 124 €
Verre	23 652 €
Briques alimentaires	145 €
Plastique	49 455 €
Ferraille et batteries	13 684 €
Composteurs	645 €
Total	149 939 €

Le total des recettes perçues par la CCKB en 2022 pour la revente de matériaux et des produits est en hausse de 96% par rapport à 2021 avec une différence de 31 724 €.

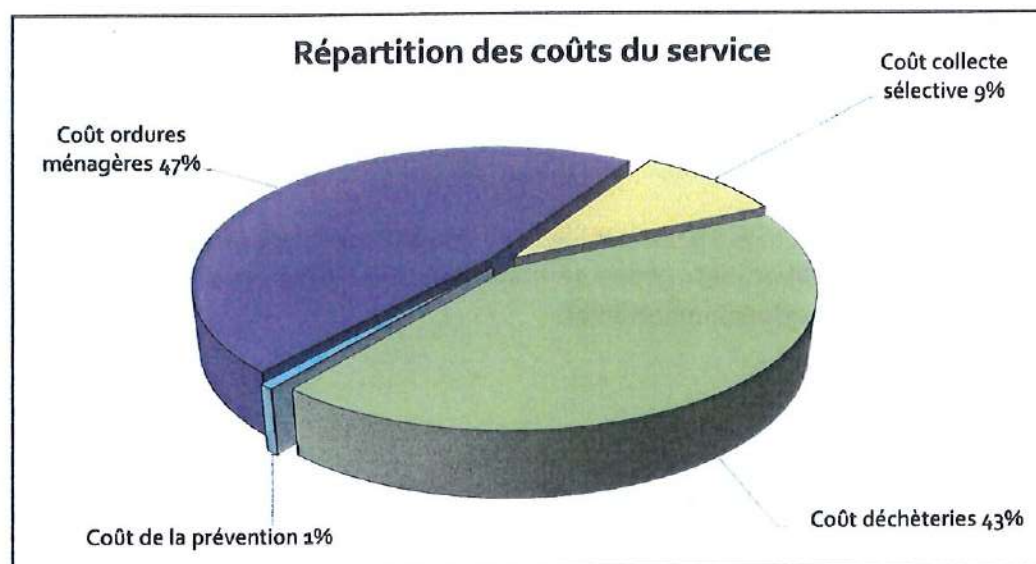


6- Bilan des coûts du service

Les montants indiqués ci-dessous ne prennent en compte que les dépenses et recettes de fonctionnement.

	Dépenses	Recettes
<i>Dépense totale d'ordure Ménagère</i>	1 029 869 €	16 961 €
Coût ordures ménagères	1 012 908 €	
<i>Dépense totale collecte sélective</i>	590 956 €	378 937 €
Coût collecte sélective	212 019 €	
<i>Déchèteries</i>	1 002 134 €	97 739 €
Coût déchèteries	904 395 €	
<i>Prévention des déchets</i>	14 625 €	0 €
Coût de la prévention	14 625 €	
<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	-	1 015 931 €
<i>Redevance spéciale</i>	-	13 283 €
Total	2 637 584 €	1 522 851 €

En 2022, les recettes du service couvrent près de 58 % des dépenses. Les recettes de la TEOM et de la Redevance Spéciale ne permettent pas d'équilibrer le budget qui présente un déficit de 1 114 733 € lequel est pris en charge par le budget général de la CCKB.



7- Ratio par tonne et par habitant

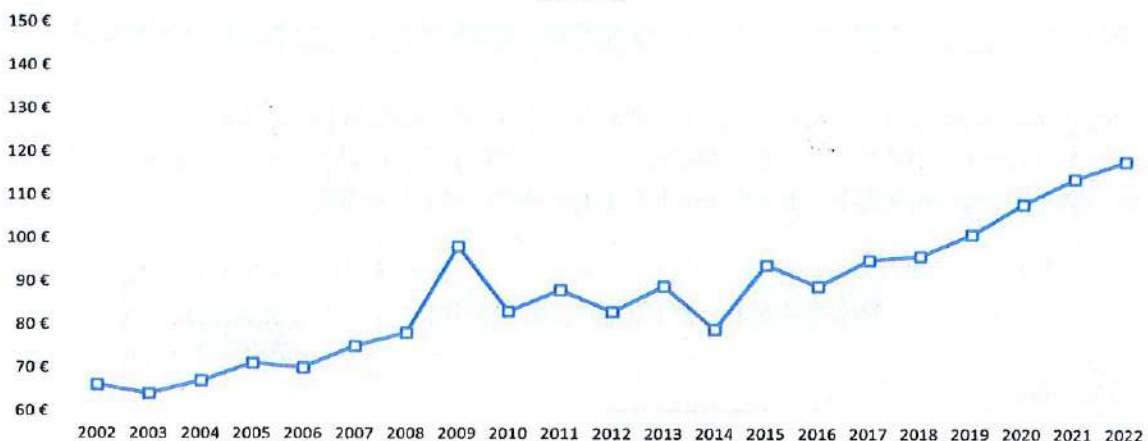
Afin de pouvoir calculer des coûts à la tonne, les coûts de prévention ont été intégrés dans les trois flux ci-dessous suivant les proratas préconisés par l'ADEME.

	Ratio (€/tonne)	Ratio (€/hab.)
Ordures ménagères	242 €	55 €
Collecte sélective	123 €	11 €
Déchèteries	93 €	50 €
Territoire CCKB	138 €	116 €
TEOM	-	55 €

Le coût moyen à la tonne sur la CCKB en 2022 est de 138€, ce qui représente une baisse de 11,53 % par rapport à 2021. Cette évolution provient essentiellement de l'augmentation des coûts des prestations de service en déchèterie ainsi que de l'augmentation annuel du coût du tri.

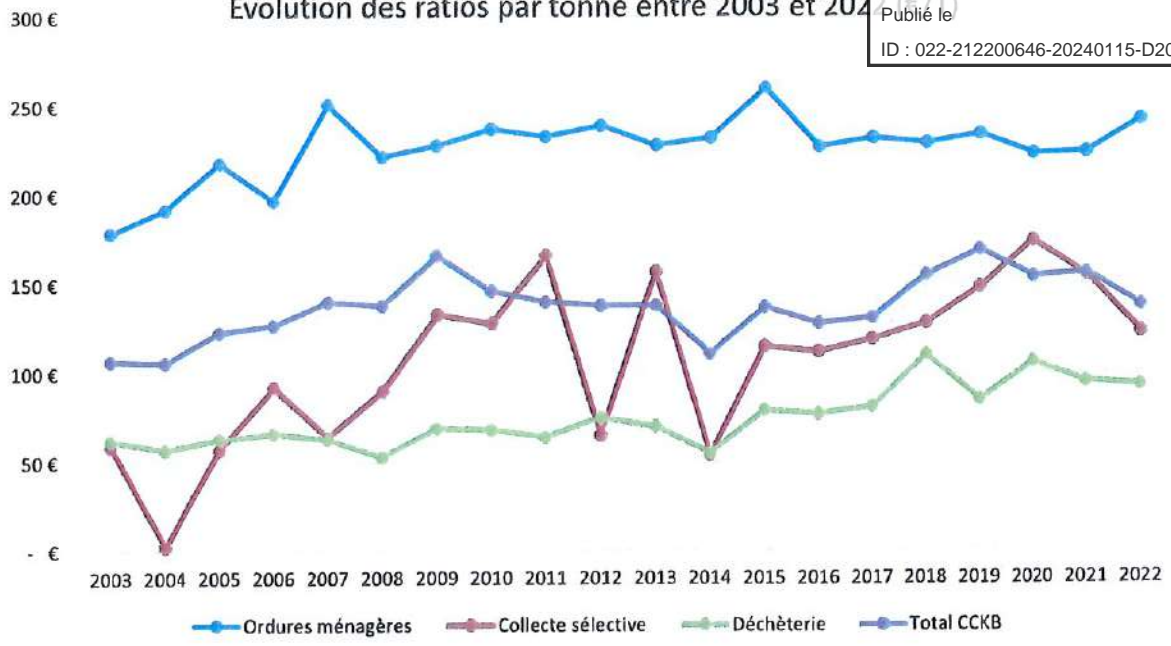
Le coût moyen à l'habitant augmente également puisqu'il passe 114€ à 116€ en 2022. Soit une augmentation de 1,75%.

Evolution des ratios par habitant entre 2002 et 2022 (€/hbt)



Le coût d'élimination des ordures ménagères par habitant est presque 2 fois plus élevé que celui de la collecte sélective. L'adaptation des modes de traitement aux différentes sortes de déchets permet donc de réaliser des économies importantes.

Evolution des ratios par tonne entre 2003 et 2022 (€/T)



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE



SYNTHESE

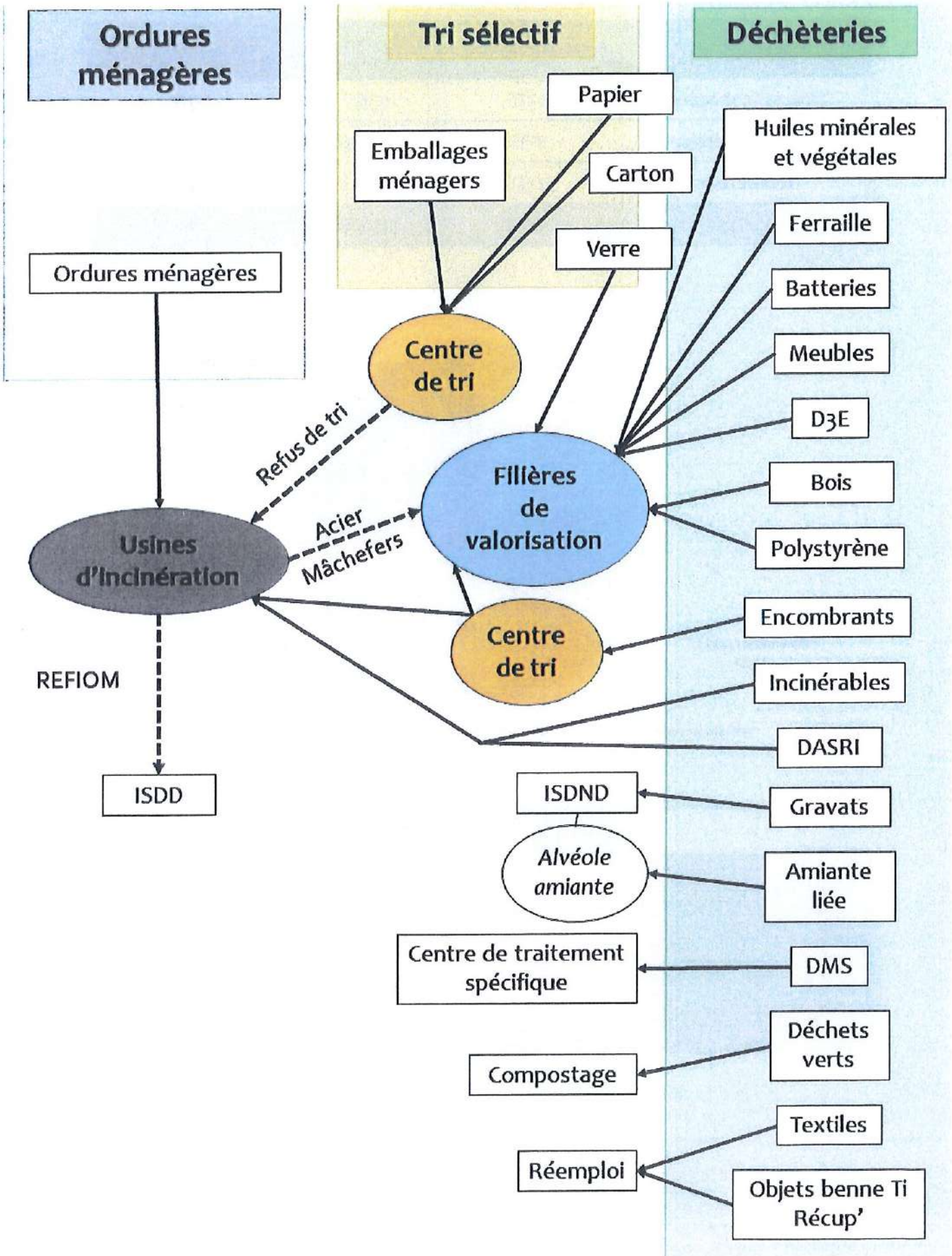
1- Synoptique des filières

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

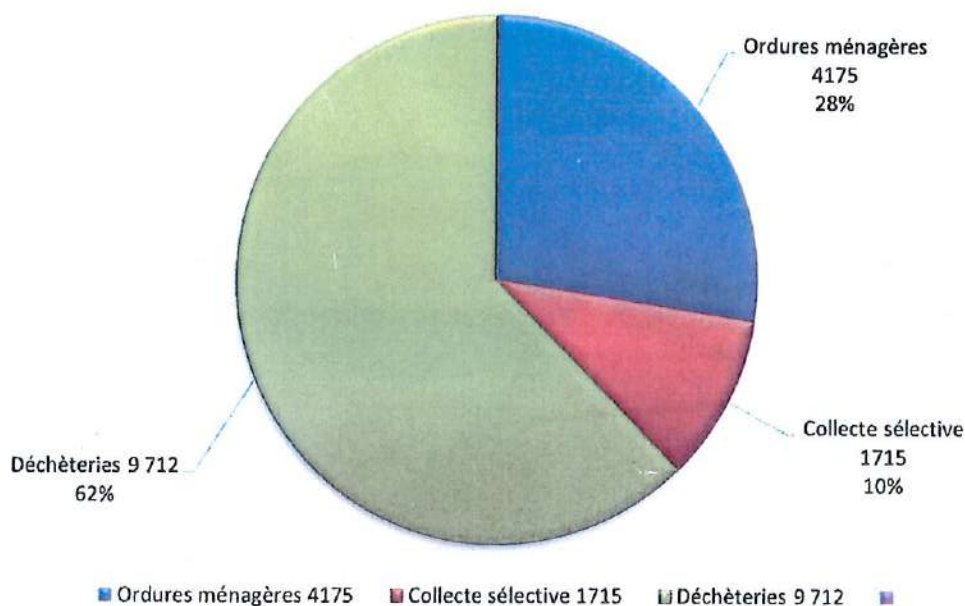


2- Les principaux indicateurs techniques

Déchets	Tonnages	Ratio*	Répartition des tonnages
Ordures ménagères	4 175	229	28%
Collecte sélective	1 715	94,68	10%
Déchèteries	9 712	533	62%
Total	15 602	856,68	100%

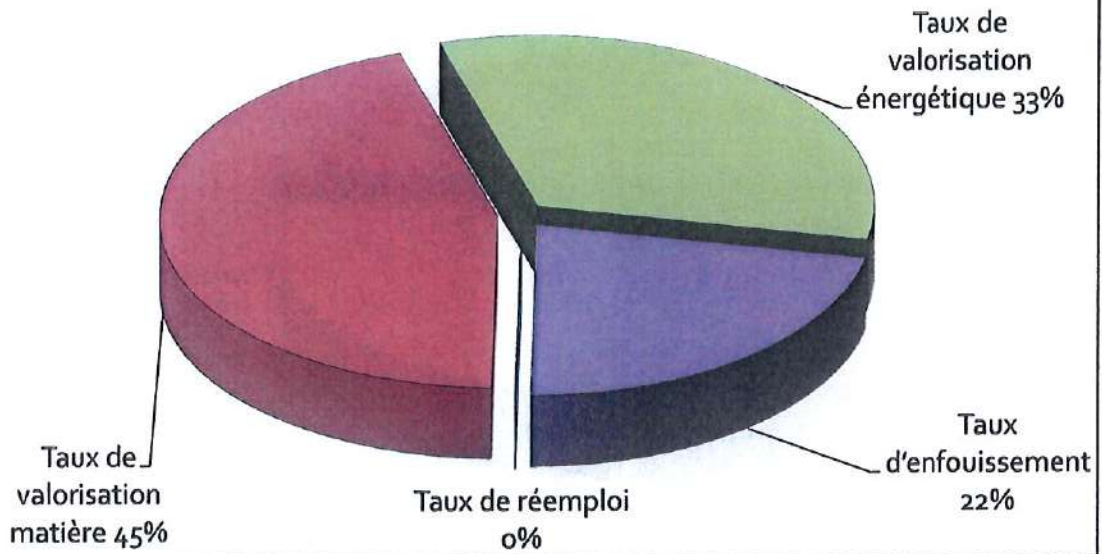
* en Kg/hab.

Repartition des tonnages



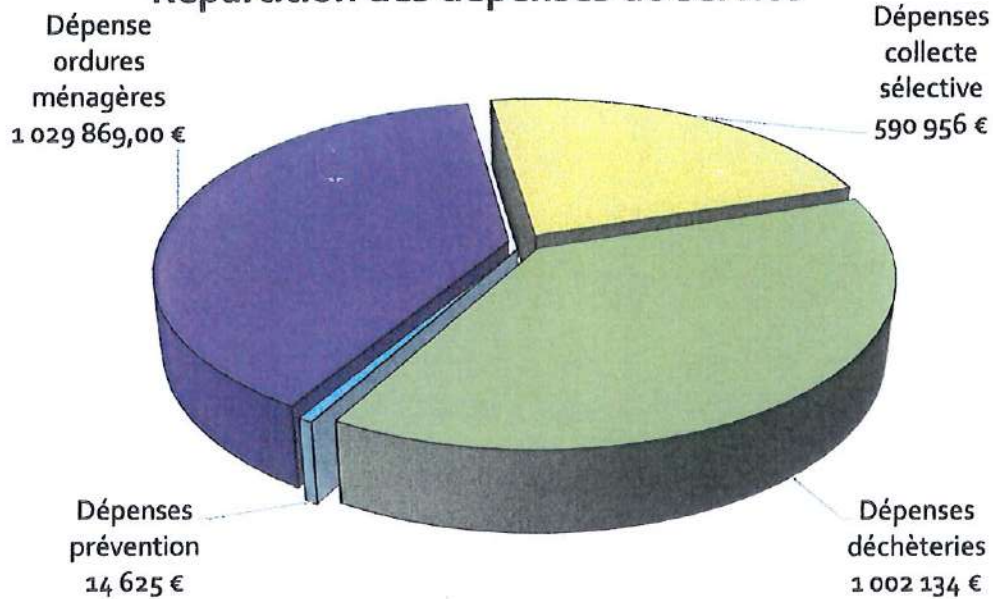
	Indices 2021	Indices 2022
Taux de réemploi	1%	0%
Taux de valorisation matière	43%	45%
Taux de valorisation énergétique	37%	33%
Taux d'enfouissement	19%	22%
Total	100%	100%

Répartition générale des modes de traitement collectés sur la CCKB

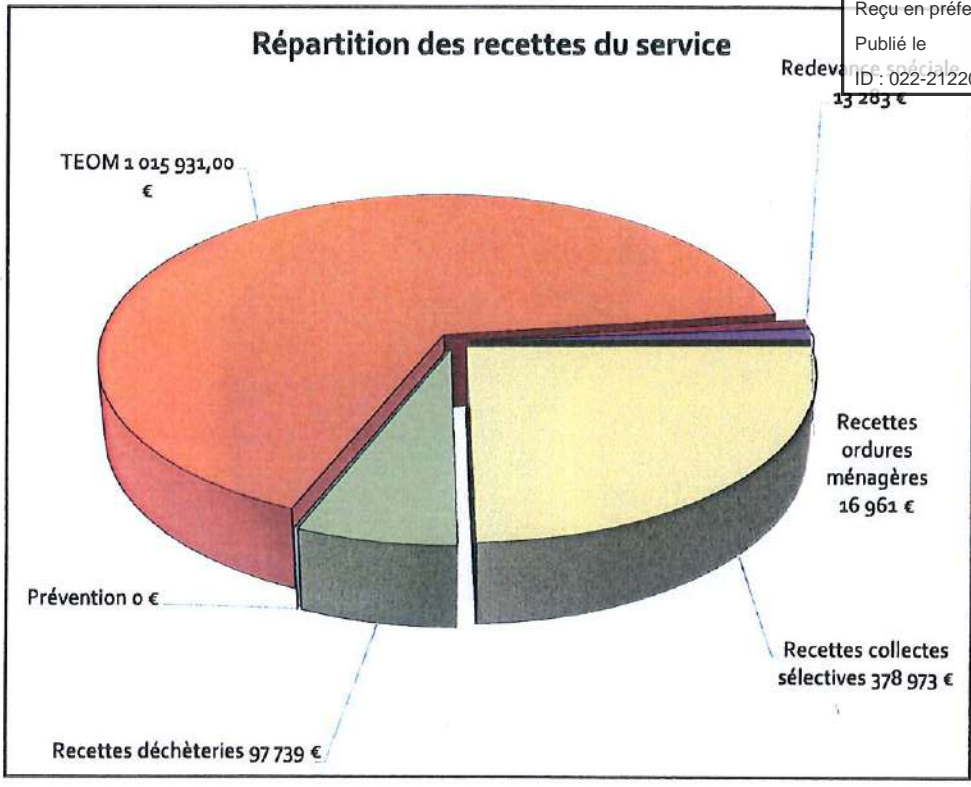


3- Les principaux indicateurs financiers

Répartition des dépenses du service



Répartition des recettes du service



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE



ANNEXES

Annexe :

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire en 2022

Conseil du 10 Mars :

- Avenant au contrat de reprise de plastiques VALORPLAST
- Contrat de reprise du flux développement CITEO.
- Convention de reprise de déchets papiers CELLAOUATE

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

Rapport annuel 2022

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés

Communauté de Communes du Kreiz Breizh
6, rue Joseph Pennec
Cité administrative
22 110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 18 18 / Fax : 02 96 29 33 13
www.kreiz-breizh.fr

9/04 → Bider Cabinet - Carrière

Envoyé en préfecture le 29/01/2024
Reçu en préfecture le 29/01/2024
Publié le
ID : 022-212200646-20240115-D2024_03-DE

I